

SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE



LES RÉPLIQUES DES COFFRES FUNÉRAIRES DE LANU KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P17
ÉCONOMIE P 18
ASSEMBLÉE P20
ANNONCES LÉGALES P9





KAMPA

PAS DE BOL, LA PETITE DUBOST: SI ON AVAIT DÛ PAVER TOUTES NOS VESTES ET NOS DÉCULOFITES!



ÉDITO

P5 À 7

EDITO

P4

P8

P17

P18

P22

Ш	ÀL
2	
	INT
\triangleleft	LYC
_	LE
2	
2	
<	

À LA UNE

INTERVIEW

LYCÉE MARITIME DE BASTIA LE VENT EN POUPE



OPINIONS	
DETTI È FATTI	

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ÉCONOMIE **L'EMPLOI AUSSI EST UN «PRODUIT DE SAISON»**

ASSEMBLEA P20

PATRIMOINE LES COFFRES FUNÉRAIRES DE LANU

ANNONCES LÉGALES P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 - 06 86 69 70 99) journal (Dicn-presse. corsica Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr
(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1er secrétaire de rédaction

Eric Patris

eric. patris-sra@icn-presse. corsica (Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 0495320440 (Heures de bureau 0641065836) gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23) al-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, **Tél. 04 95 32 89 95**

Société locataire-gérante des titres et marques Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLO.

> Fondateur Louis Rioni CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009 Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

Perdunateci o mà

ra un 5 di maghju. 30 anni fà, si ni falava a tribuna pruvisoria di u stadiu Armand Cesari di Furiani. 19 parsoni sò morti è 2357 sò stati feriti. Ciò chì duvia essa un festa, una meza finali di a cuppa di Francia trà u SC Bastia è Marseglia, s'hè trasfurmatu in una tragedia infami. Dipoi tandu, sò famigli sani chì soffrini sempri in a so carri è a so menti, culpiti da l'incumpitenza di certi è da u soldu chì rendi cecu è troppu ingordu di l'altri. L'upinioni publica, corsa soprattuttu, chì hà campatu davanti i so posti di televisiò à l'epica sta catastrofa, teni stampatu in u so essa u più prufondu stu ricordu di dulori. Ma di stu ricordu, omu ùn si ni voli scurdà. Soprattuttu pà a mimoria di tutti quilli chì sò cascati una sera di veranu di u 1992. Una lotta purtata cù una forza trimenda da u cullittivu di i vittimi di a catastrofa di Furiani, cù un scopu: chì, mai più, un scontru di ballò prufiziunali è di cuppa di Francia si ghjuchessi in Francia un 5 di maghju. Una battaglia nobuli, ma chì ùn era micca vinta à l'avanzu. Ùn fussi cà par via di l'istanzi naziunali di u ballò francesi, trà a Federazioni è a Liga, chì ani missu dicennii à fà passucci nant'à stu cartulari. Istanzi chì sò, dipoi u vaghjimu scorsu, «ubligati» di rispittà sta dumanda di i famighii, dopu a sacralisazioni di sta data famosa. Grazia à un travagliu di u diputatu Michel Castellani, u Senatu aviu aduttatu a pruposta di legi di u parlementariu, più d'un annu è mezu dopu à l'Assemblea naziunali. Ci hè vulsutu à aspittà 29 anni pà ricunnoscia infini unu di i drami i più maiò di u sport in Francia... Mentri ch'elli si compiini i cumumerazioni pà i 30 anni di Furiani in sta fini di simana in u rughjonu bastiacciu ma dinò in altri lochi di Corsica cù gran rispettu, alzeti puru l'ochii stasera versu u celu. Podassi chì vidareti stelli turchini lucicà, pà una stonda d'eternità. ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenais?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous: journal@icn-presse. corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

L'été n'est pas encore là que les histoires d'eau commencent déjà. Le 3 mai, lors d'une réunion conjointe des comités départementaux de suivi de la ressource en eau, les participants n'ont pu qu'acter, pour la Corse, d'un déficit de précipitation de 40 % à 50 %, entre décembre 2021 et mars 2022. Et si les pluies d'avril 2022 ont permis une amélioration, elles n'ont pas été en mesure de résorber le déficit accumulé depuis plusieurs mois. Aussi la sécheresse des sols est-elle déjà très élevée dans certains secteurs, avec un déficit de 30 % à 50 % par rapport à la normale sur le littoral, les secteurs les plus touchés étant le littoral sud - ouest, la plaine orientale et le Cap corse. Les préfets de Corse-du-Sud et de Haute-Corse ont donc activé le niveau de «vigilance» défini dans le plan de gestion des épisodes de pénurie d'eau, avec, à la clé, une série de recommandations pour un usage parcimonieux de l'eau. Ceci alors que, en dépit de menaces de boycott quelques semaines auparavant, la fréquentation touristique de l'île semble grimper en flèche. Il n'en fallait guère plus pour susciter questions et mouvements d'humeur... À qui s'adressent au juste ces conseils pour économiser l'eau? À la seule population résidente à l'année? Ou à tous, habitants comme touristes? En d'autres termes, faut-il comprendre qu'il serait bien vu que les «locaux» restreignent leur consommation afin que les vacanciers, eux, n'aient pas à le faire? C'est qu'il y a eu des précédents, avec notamment, lors de l'été 2021, un message pour le moins malheureux demandant à la population locale de limiter sa consommation d'énergie au vu de la forte fréquentation estivale. La tendance était donc bien plutôt à incriminer la piscine -olympique ou gonflable- de la résidence secondaire ou de la location meublée d'à côté qu'à se résigner noblement à laisser mourir ses plants de courgettes. Un sympathique aperçu de ce que pourrait être l'ambiance estivale. Sauf à ce qu'il pleuve... Ou à ce que, soyons fous, des actions de sensibilisation soient entreprises également en direction des vacanciers. AN



HUMEUR

Et maintenant!

ne locution interjective, lue et entendue maintes fois au lendemain du second tour de l'élection présidentielle. Un «et maintenant» qui cache autant de colères, de déceptions et d'amertumes que d'attentes à l'égard de l'ex-nouveau président de la République. Et maintenant, donc, que va faire Emmanuel Macron pour rassembler celles et ceux qui se sont sentis obligés de faire un énième barrage - peut-être le dernier - tels des castors, non pas pour bloquer le cours de l'histoire, mais simplement éviter qu'elle se rejoue, pour espérer protéger un pays des tempêtes haineuses et pour ne pas le voir couler dans des eaux sombres et troubles? Comment va-t-il entendre celles et ceux qui ont préféré se dresser, quoiqu'il puisse leur en coûter, contre sa politique, et qui ont choisi de cheminer sur la voie de gauche ou de droite d'un sentier de l'extrême? Comment va-t-il, avec son futur gouvernement, prendre en compte l'abstention de celles et ceux qui n'en ont plus rien à faire de la chose politique, souvent égotique, de plus en plus chaotique? Comment va-t-il pouvoir répondre, sans cette arrogance - subtil mélange de compétences et de suffisance - à ces votes assumés, exaspérés ou désespérés de femmes et d'hommes, qui, de plus en plus pauvres, se demandent chaque jour comment sur/vivre maintenant, ou qui traversent des déserts plus que des rues pour trouver un emploi et qui ne sont ni des «fainéants» ni des «gens qui ne sont rien»?

Que va faire le Président de la République? Va-t-il trahir celles et ceux qui l'ont choisi de gré ou par dépit ou va-t-il être trahi par les siens durant son dernier mandat?

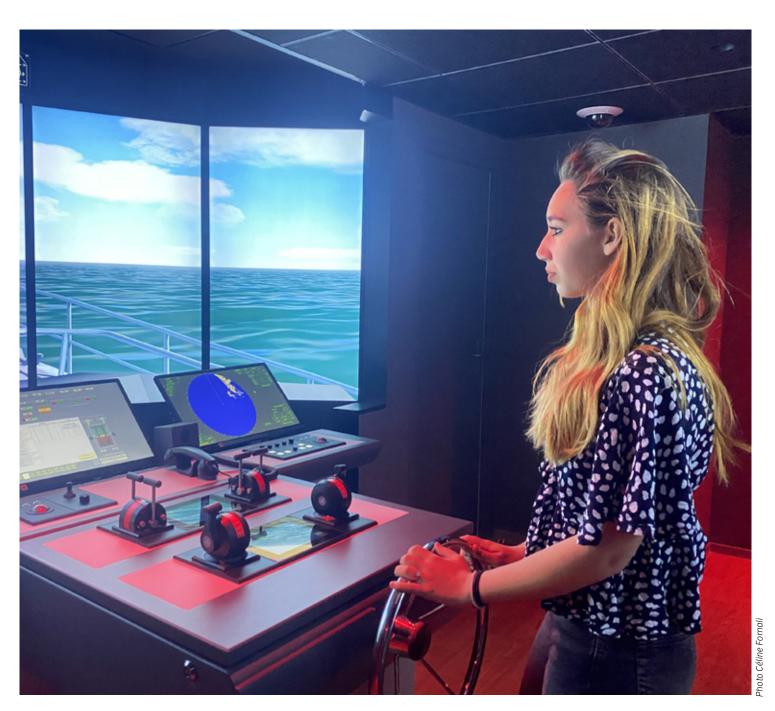
Et puis maintenant, nous, qu'allons-nous faire pour tenter de nous écouter sans trop nous invectiver, sans trop nous détester, sans trop nous oublier?

Qu'allons-nous faire de tout ce temps que sera ce quinquennat? Se résigner, se révolter? Ou bien, comme dans le texte de Pierre Delanoë, interprété par Gilbert Bécaud, «en rire pour ne plus pleurer»? Histoire de ne pas imaginer, maintenant, un pire qui risquerait d'être prouvé demain! **Dominique PIETRI**

INTERVIEW TERMSTA

LYCÉE MARITIME DE BASTIA

LE VENT EN POUPE



Créé dans les années 60, le lycée maritime de Bastia, situé en plein cœur de la Citadelle, connaît depuis quelques années un essor sans précédent.

Depuis qu'elle en a pris la direction en 2017, Evelyne Orsini ne cesse de développer et promouvoir l'établissement, délaissé pendant très longtemps.

Aujourd'hui, le lycée peut s'enorgueillir de déboucher sur 90 % d'emploi pour ses étudiants à la fin de leur cursus.

NITERWISTA



Evelyne Orsini

Dans quelles circonstances avez-vous pris la direction du lycée?

Après une formation à l'Ira de Bastia, j'ai travaillé à la Direction départementale des affaires maritimes. En 2017, j'ai eu l'opportunité d'intégrer le lycée. C'était pour moi l'opportunité de développer un lycée qui était resté en souffrance, qui était méconnu et qui était en retard de grands développements par rapport aux établissements de l'Éducation nationale, mais surtout par rapport aux onze autres lycées maritimes de France. Celui-ci était resté dans l'oubli depuis son ouverture dans les années 60.

Comment expliquez-vous ce retard de développement?

À l'époque, la gestion des lycées maritimes était confiée à l'Association pour la gérance des écoles de formation maritime et aquacole (AGEMA) qui avait peu de moyens et de ce fait ce lycée n'a pas progressé. Au fil du temps, les enseignements changent, les besoins pédagogiques aussi. Ici, les ateliers sont restés en état comme dans les années 60 donc on est en retard de ce côté-là. C'était un non-sens, et très honnêtement je pense que les différentes collectivités n'ont pas du tout pris conscience de ça. Il a fallu attendre 2017 pour que ça change, que la nouvelle Collectivité prenne conscience qu'on avait un littoral de 1000 kilomètres, des transports maritimes, qu'on avait des opportunités professionnelles même à terre dans les chantiers navals qui se développaient de plus en plus, la plaisance aidant puisqu'elle se développe. Mais jusqu'à présent, ce n'était pas une priorité et de ce fait le pauvre lycée a beaucoup végété. Ainsi, depuis cinq ans, nous tâchons de combler ce retard de plus en plus, et la Collectivité de Corse nous aide beaucoup financièrement.

Comment tentez-vous de rattraper ce retard?

Nous avons beaucoup communiqué ces derniers temps. Nous nous rendons régulièrement dans les collèges de l'île. Ça porte ses fruits puisque dès le retour de l'intervenant, nous avons tout de suite sur notre site en ligne des pré-inscriptions. Les jeunes découvrent un univers, ils sont assez curieux de cela. Parce qu'à la fin du cursus, que ce soit CAP en deux ans ou bac pro en trois ans, il y a des emplois à la clé. Nous avons une filière machine électromécanicien de marine, une filière pêche, conduite et gestion des entreprises maritimes avec option navigation de commerce ou option pêche. Au total, le lycée compte 141 élèves en formation initiale répartis en onze classes. Nous sommes aussi centre de formation continue, notamment pour les demandeurs d'emploi. En matière de plateforme pédagogique, nous avons bien avancé, alors pas sur tout, mais sur une grande partie de nos équipements et notamment de simu-

«Il a fallu attendre 2017 pour que ça change, nouvelle Collectivité que conscience au'on avait un 1000 kilomètres, des transportsmaritimes. qu'on avait des opportunités professionnelles même à terre dans les chantiers navals qui se développaient de plus en plus, la plaisance aidant puisqu'elle se développe. »

lation. Notre ancien internat a été fermé et la Collectivité l'a rénové pour permettre d'y abriter le pôle simulation. La Corsica Linea nous a équipés d'un simulateur radio. Nous avons aussi un simulateur de navigation et de manœuvre et dans les mois à venir, avant la fin de l'année scolaire, la Collectivité nous finance un simulateur machine qui va intégrer la haute tension électrique et le gaz naturel liquéfié [GNL] parce que désormais les navires vont fonctionner ainsi. C'est indispensable. Une fois que l'on aura ça, sur le plan simulation on aura tout ce qu'il faut. Actuellement, notre internat qui est situé au couvent Saint-Hyacinthe compte 72 lits. Il est prévu que la Collectivité nous mette à disposition un bâtiment de la cité technique de Montesoro pour nous permettre d'avoir plus de places.

Vous allez également être doté d'un navire à propulsion «zéro émission». Une première en France. Parlez-nous de ce projet.

Nous avons été sélectionnés dans le cadre de l'appel à projet de France AgriMer pour obtenir un simulateur pêche. C'est la chose qui nous manquait. Il s'agit d'un prototype de vedette non polluante qui sera construite au chantier naval Gatto à Martiques et qui doit nous être livrée en avril 2024. Il est financé à hauteur de 4 millions d'euros dans le cadre du plan France Relance. Ce navire sera équipé de l'ensemble du système énergétique électro-hydrogène fournissant l'énergie nécessaire à la propulsion et à la vie à bord, avec une autonomie de 100 milles nautiques. Ce sera un véritable laboratoire flottant. Nous avons prévu des travaux pratiques dessus pour suivre le chantier, mais pas sur place. Ce navire est destiné à faire différents parcours, apprendre à pêcher avec des vrais apparaux*, apprendre à naviguer dans des différentes zones... Même si nous avons choisi un démonstrateur qui est un navire de pêche, en quelque sorte, il permettra aussi aux élèves électromécaniciens de marine de travailler. Dans les années à venir, vous n'aurez que de l'hydrogène. Les métiers de la mer évoluent. Les jeunes auront un autre regard sur ces métiers.

Le regard sur les lycées professionnels est-il en train de changer selon vous?

Oui! Pendant des années, ce lycée, comme tant d'autres, a été victime de ce qui se disait sur les lycées professionnels: on y mettait ceux qui ne pouvaient pas aller dans la voie générale. Dans l'imaginaire et la pensée des gens, le lycée professionnel et notamment le maritime, c'était une sous-catégorie d'établissement scolaire. C'était un peu le réceptacle de tout et de rien. Depuis quelques années, ça a changé. Les jeunes s'usent avec

*Matériel d'équipement de navire permettant d'assurer des manœuvres de mouillage, d'amarrage, de remorquage, de levage ou de pêche.

INTERVIEW TERMS

dire $\ll On$ peut aue nous avons turbo! Nous réussi avons beaux équipements de simulation. de D'ailleurs. nous avons des gens l'extérieurqui viennent se former chez nous. Nous avons réussi ce tour de force de passer de l'Âge de Pierre à l'Âge du Fer.»

les études, vous allez aller en faculté facilement, vous allez engendrer des compétences et vous allez vous retrouver sur le marché du travail sans savoir-faire véritable, donc aujourd'hui les parents font quand même le distinguo. Nous n'avons pas que les « mauvais élèves » qui arrivent au lycée, nous en avons qui conscientisent vraiment leurs choix. Nous avons de plus en plus de jeunes qui viennent parce qu'ils ont envie de faire tel type de métier. Et ils seraient très bons en seconde générale quand même. Après le baccalauréat, ils peuvent aller faire un BTS maritime. À l'issue de ce BTS, ils pourront aussi intégrer l'École nationale supérieure maritime, ce n'est pas rien. À titre personnel, on m'aurait parlé des lycées professionnels plus jeune, j'aurais fait grise mine, mais en étant dans ce milieu-là je m'aperçois qu'il y a des opportunités extraordinaires. Nous avons cinq jeunes femmes aujourd'hui et nous aimerions capter le public féminin. Plus on sera connu, plus ça incitera les jeunes filles à venir. C'est un métier tout à fait «de femme». Après, il y a un autre phénomène: lorsque les jeunes ont eu un bac général, ils peuvent demander à revenir dans un lycée maritime en classe de 1^{re} et là ils refont un bac et ils acquièrent un deuxième bac professionnel. C'est bien la preuve que les jeunes sont motivés.

À la rentrée prochaine, vous allez proposer un nouveau diplôme?

Oui, nous allons proposer un BTS. Chaque année, nous avons des élèves qui partent sur le continent pour faire un BTS et ceux qui voulaient pêche et gestion de l'environnement marin, qui est celui que nous allons proposer, partaient également, notamment à Sète, qui est le plus proche. Le jeune Corse est peut-être assez frileux à l'idée de partir tout de suite, il est assez jeune dans sa tête. Après, je vous dirai qu'ils vont devoir larguer les amarres quand ils vont embarquer. Certains vont partir au long cours.

Le maritime est donc un secteur qui recrute?

Absolument. 90 % des jeunes formés chez nous trouvent un travail, et les 10 % sont ceux qui ne restent pas dans le maritime. C'est un débouché avec des opportunités, un peu comme à l'époque où les Capcorsins partaient au long cours, c'était l'âge d'or de la marine marchande et on revient un peu à cet état d'esprit. Nous recevons de plus en plus de demandes d'embauche pour nos élèves, qu'ils soient au pont ou à la machine. Toutes les filières ne se valent pas forcément mais allez trouver ça dans un autre lycée professionnel, ça n'est pas évident. Une carrière de marin peut s'envisager de multiples façons et notamment sur la durée. Et un jour si vous en avez assez, vous



Laurène, élève de seconde

pouvez vous reconvertir, entre guillemets, ailleurs et même à terre. Un mécanicien qui a travaillé à bord de très gros navires peut être pris partout. Il n'aura jamais de problème d'emploi. Il y a la plaisance professionnelle aussi. Elle est saisonnière mais vous pouvez aussi faire votre trou. Nous avons un ancien élève qui travaille aux Émirats, où il conduit des yachts et qui gagne très bien sa vie. De même qu'un matelot qui sort du lycée avec un bac et qui est employé à la Corsica Linea ou à la Méridionale peut gagner 2500 euros pour commencer. C'est assez rare. On est quand même un port de passagers, à Bastia, le premier port de l'île. Nous recevons des offres d'emploi des compagnies maritimes La Méridionale et Corsica Linea. Par exemple, la Corsica Linea nous prend entre 22 et 25 élèves par an à l'issue du baccalauréat. Il y a des vrais débouchés sur l'île, extraordinaires.

Quel bilan dressez-vous depuis cinq ans?

On peut dire que nous avons mis le turbo! Nous avons réussi à avoir de beaux équipements de simulation. D'ailleurs, nous avons des gens de l'extérieur qui viennent se former chez nous. Nous avons réussi ce tour de force de passer de l'Âge de Pierre à l'Âge du Fer. Après, ce qu'il nous faut travailler, et nous sommes en train de le faire, ce sont nos plateaux de technique d'atelier. Cela, combiné à la surélévation du bâtiment qui est prévue, nous amènera à refaire nos plateaux de façon à avoir les dernières machines outils indispensables à l'application de nos référentiels académiques. Et, combiné à la formation continue qui permet de capter le public des demandeurs d'emploi et qui donc a une fonction sociale, cela a permis de prendre conscience que nous avions un rôle majeur à jouer en termes d'économie bleue.

Quel message aimeriez-vous passer aux jeunes?

Je veux leur dire qu'ils peuvent venir chez nous quand ils le souhaitent. Nous sommes disponibles, nous sommes là pour parler, pour présenter le lycée, pour discuter. Nous avons eu récemment notre journée portes ouvertes, que nous n'avions pas pu faire pendant deux ans à cause de la crise sanitaire. Nous communiquons. Ça nous aide, ça aide les familles et les futurs candidats au lycée maritime à voir qu'il y a quelque chose qui existe, qui vit et qui est intéressant. Je serais tentée de leur dire, à ces jeunes, «venez, essayez et vous verrez quelque chose de complètement différent de ce que vous pouvez imaginer». Le maritime offre une multitude de métiers, que ce soit embarqué ou à terre. Il y a une foule de métiers que l'on ne connaît pas. Propos recueillis par Céline FORNALI

ENBREFBREVIÈSCIFFRIFFRES

SANTÉ

Modernisation de la radiothérapie en Haute-Corse

D'ici le mois de septembre 2022, le Service de radiothérapie de Haute-Corse sera doté d'un équipement plus performant. Installé à la Polyclinique Maymard et géré par Cap Santé (Groupe Almaviva-Santé) le service élargit son partenariat en s'associant avec le Centre de haute énergie de Nice et en s'équipant d'une nouvelle machine, le Versa HD, mis sur le marché en 2013 par la société suédoise Elekta, spécialisée dans les technologies médicales pour le traitement du cancer et des troubles cérébraux. Il s'agit d'un système d'accélérateur linéaire offrant un faisceau de rayonnement et un ciblage de la tumeur très précis destiné à améliorer les soins prodiqués aux patients et traiter un plus grand nombre de cancers. Il permet de délivrer de fortes doses tout en limitant le nombre de séances et en assurant une excellente protection des tissus sains adjacents. Ce nouvel équipement devrait permettre en 2023 des prises en charge non encore réalisées sur l'île. Par ailleurs, cette machine est la même que celle utilisée par l'équipe médicale commune du Centre de Haute énergie de Nice et Cap Santé, ce qui permettra d'assurer la continuité des traitements. Ce changement nécessite cela dit une organisation particulière et une coordination de tous les acteurs (les centres de radiothérapie, les associations Inseme-La Marie-Do-La lique contre le cancer2B, les régimes d'assurance-maladie) puisqu'il implique l'arrêt de la machine en place dès la deuxième semaine de mai. Durant cette période transitoire, qui devrait durer au maximum jusqu'au 1er septembre, les nouvelles prises en charge de patients se feront sur Nice, sans frais pour les patients puisque des solutions d'hébergement leur seront proposées ainsi que la prise en charge du transport par les régimes d'assurance maladie. Une prise en charge sur le Centre hospitalier de Castelluccio sera proposée aux patients dans l'impossibilité de se déplacer sur le continent. ■ AN

AU QUOTIDIEN La Corse expérimente le « Oui-Pub »

Marre de constater que l'effet dissuasif des autocollants « Stop pub » est extrêmement limité? Pour éviter de crouler sous une avalanche de prospectus en ouvrant sa boîte aux lettres, la stratégie gagnante proposée est désormais de justement s'abstenir d'y apposer un autocollant. C'est le principe du dispositif « Oui pub » qui va être expérimenté sur une quinzaine de territoires, notamment en Corse. En décembre 2021,



le Syndicat de valorisation des déchets de la Corse (Syvadec) a été choisi, dans le cadre d'un appel à projet national de l'Agence de la transition écologique pour expérimenter, entre 2022 et 2025, ce nouveau dispositif institué par l'article 21 de la loi Climat et Résilience. Il vise à interdire la distribution d'imprimés publicitaires non adressés, sauf lorsque le consentement pour les recevoir est indiqué de manière visible sur la boîte aux lettres. En France, en 2020, plus de 670 500 tonnes d'imprimés publicitaires non adressés ont été distribués, dont une part significative a été jetée sans avoir été lue. Pour la Corse, sur la même période, ces prospectus représentaient 2,09 % des ordures ménagères produites, soit 2571 tonnes et plus de 8 kg par habitant et par an. L'interdiction de diffusion des imprimés publicitaires sans adresse sera effective à partir du 1er septembre 2022. Dès lors, seuls les citoyens qui apposeront sur leur boîte aux lettres un autocollant ou une mention «Oui pub» ou «Imprimés publicitaires acceptés» continueront à recevoir les imprimés publicitaires sans adresse comme avant. Trois territoires de Corse ont été retenus pour cette expérimentation: la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien pour ses caractéristiques urbaines, la Communauté de communes du Centre Corse pour son caractère rural et la Communauté de communes du Sud Corse pour son caractère ultra touristique. Cela représente au total 118 549 habitants. ■ AN

T90 000 Porton

litres d'eaux sanitaires; 1,38 million de litres d'eaux grises (résultant des éviers, lavabos, douches et lessives); 8 tonnes de déchets solides; 795 000 litres d'eau de cale et de lest; 3,5 kg de déchets par voyageur et par jour... C'est ce que représente un paquebot de croisière accueillant 3 000 passagers, selon Consoglobe. Par ailleurs, en Europe, 94 paquebots émettent 10 fois plus de dioxyde de soufre que 260 millions de voitures.

19 320 Sensition

demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité (catégories A, B, C) et 13 230 demandeurs tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) au premier trimestre 2022, en Corse. Soit une baisse de 2,6 % sur le trimestre (-350 personnes) et de 13,6 % sur un an. Pour la France métropolitaine, ce nombre baisse de 5,3 % sur le trimestre et de 16,5 % sur un an.

85 %

des 15-25 ans font un cadeau pour la fête des mères, au moins occasionnellement et 55 % le font systématiquement, selon une étude OpinionWay pour Clearpay. Ils offrent de préférence des fleurs (51 %), des bijoux (35 %), des cosmétiques (33 %), des vêtements et accessoires de mode (26 %). Avec un budget moyen de 62 €, 44 % disent qu'offrir un cadeau à cette occasion peut rendre le reste du mois plus difficile.

CREATION SOCIETE

N° 01

LE FOOT And FOOD

Société par Actions Simplifiée Au capital de 500 euros Siège social : Route d'Orezza Lieu-dit Chiapatella - Folelli 20213 Penta Di Casinca

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PENTA DI CASINCA du . 21 avril 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société par Actions Simplifiée Dénomination : LE FOOT And FOOD

Siège : Route d'Orezza - Lieu-dit Chia-patella - Folelli - 20213 Penta Di Casinca Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital: 500 euros

Objet : Pizzéria, snacking, restauration traditionnelle, sur place ou à emporter, livraison. Foot-Salle, Salle de jeux. Dépôt de pain, journaux, Petite épicerie, vente de produits du terroir;

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mlle Ophélie POLI, demeurant Route d'Orezza - Folelli - Lieu-dit Chiapatella - 20213 Penta Di Casinca La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de

Pour Avis, Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Vico du 26/04/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : PMGB

Siège social : Lieu-dit Campo Grotello, 20118 Vico

Objet social:

- L'acquisition, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles ; Prestations para-hôtelières ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social: 2000 euros Gérance : M. Stéphane COLONNA demeurant Lieu-dit Grotello, 20118 Vico Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

> Pour avis, La Gérance.



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi 20200 Bastia

Tel: 04.95.31.69.67 cabinet.leonelli@orange-business.fr

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 26 Avril 2022, il a été constitué sous la dénomination sociale « M.S.G. », une Société à Responsabilité Limitée ayant pour objet : La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de tous types de restauration, débit de boissons y compris licence IVème caté-

Le siège social est fixé à VILLE DI PIE-TRABUGNO (20200) Les Terrasses de Funtanone, Bât A.

La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années. Les associés ont effectué des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1.000 €.

Le capital ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été attribuées aux associés dans la proportion de leurs apports.

La société est gérée et administrée par Monsieur François-Marie MARINI, demeurant à MURATO (20239) Route de Pietraghje, né le 10 Mai 1990 à BASTIA (Haute-Corse), lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'obiet social sans limitation. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de

> Pour avis et mention, Le gérant.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Prunelli-di-Fiumorbu du 27/04/2022, il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une Société Civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CBJL ;

Siège: Prunelli-Di-Fiumorbu (20243), Hameau de Piubelli ;

Durée: 99 ans;

Objet : L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroule-

ment de ce cycle; Capital: 7500.00 euros, constitué uniquement au moven d'apports en numéraire : Gérance: PAOLI Emilie, demeurant Hameau de Piubelli, 20243 Prunelli-di-Fiumorbu, a été nommée gérante de la société sans limitation de durée ;

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.

Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Pour avis, La gérance.

N° 05 AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à BASTIA du 26 avril 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société Civile Immobilière Dénomination sociale : LAPO

Siège social : 2, Rue Chanoine Colombani, 20200 Bastia

Objet social: L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

Durée de la Société: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social: 1.000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Jean-Marie, Félix BATTISTELLI, demeurant 68, Route du Cap - Pietranera - 20200 San Martino Di Lota.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ;

Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis. La Gérance.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 28/04/2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée ayant les caractéristiques suivantes

Dénomination : CORSE ASSISTANCE VOLETS ROULANTS

Siège: 13, Lotissement Arbucetta, Immeuble Imhotep à Biguglia (20620) Objet : L'entretien, la maintenance, la vente de Stores et de Volets ; Durée : 99 ans

Capital: 1000 €

Président : Monsieur Sylvain NEAULT, demeurant route de Cap Sud, Lieu-dit Quenza à Venzolasca (20215),

Admission aux AG et droit de vote : Tout associé peut participer aux AG sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix. Transmission - Cession : Agrément y compris entre associé de l'assemblée générale statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote Immatriculation: RCS Bastia.

Pour avis.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 1er avril 2022, il a été constitué une Société représentant les caractéristiques sui-

Dénomination sociale : SCI A.S.P.S Forme: Société Civile Immobilière Capital: Mille euros

Siège : 2, Cours Henri Pierangeli -20200 Bastia

Objet social: Acquisition, construction, gestion, administration et exploitation par bail ou autrement de tous biens et droits immobiliers situés en France. Durée: 99 ans

Apports en numéraire : 1000 euros Gérant : M. Pascal SIBELLA

Immatriculation: La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour unique insertion, La gérance.

N° 08 SANTONI - MONIZ

Société Civile

Au capital de 2000 euros Siège social : Casamozza 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PRUNELLI-DI-FIU-MORBO du 20 Avril 2022, il a été constitué une Société présentant caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale :

SANTONI - MONIZ

Siège social: Casamozza - 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo

Objet social: L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la construction, la vente, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, loca-tion nue ou en meublé de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance: Mme MONIZ GARANITO Cristina, Daniela

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant;

Agrément accordé par le gérant. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

> Pour avis. La Gérance.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 12/04/2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **ANTOINE COIFFURE**

Siège: Résidence L'Ondina, Paese Novu à Bastia (20600)

Objet : Coiffure, esthétique, parfumerie ;

Durée : 99 ans Capital : 500 €

Président : Monsieur Franck ARRIGHI, demeurant Résidence L'Ondina, Paese Novu, Bâtiment M à Bastia (20600), Admission aux AG et droit de vote :

Tout associé peut participer aux AG sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix. Transmission - Cession : Agrément y compris entre associé de l'assemblée générale statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote Immatriculation : RCS Bastia.

Pour avis

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/05/2022, il a été constitué une SASU dénommée :

MD PLACO

Nom commercial: MD PLACO

Siège social : rue René Biancarelli. 20137 Porto-Vecchio

Capital: 500 € Objet: REALISATION DE TRAVAUX EN

PI ATRERIE

Président: Mme MAKAI Ina, hameau de Ceccia, 20137 Porto-Vecchio

Durée: 99 ans à compter de l'immatri-

culation au RCS d'Ajaccio.

EARL LES VERGERS DE FIOR D'ALISGIANI

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée Au capital de 8000 euros Siège social : Chez Ane Lise Ceccoli Fior d'Alesani - 20230 San-Giuliano

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes:

FORME: Exploitation Agricole à Res-

ponsabilité Limitée DENOMINATION : **EARL LES VERGERS** DE FIOR D'ALISGIANI

SIEGE SOCIAL: Chez Anelise CECCOLI, Fior d'Alesani, 20230 San-Giuliano OBIET: La société a pour obiet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 code rural et de la pêche maritime, c'est-à- dire :

Les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; - Les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation;

DUREE: 99 années CAPITAL: 8000 euros

GERANCE : Anelise CECCOLI demeurant Fior d'Alesani, 20230 San-Giuliano IMMATRICULATION: Au RCS de Bastia. Pour avis, La gérante.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 29 avril 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION: D COM,

SIEGE SOCIAL: Espace Lupecia, Zone Artisanale du Stiletto, Ajaccio (20090) OBJET: Les opérations de communication sur tous supports telles que :

La conception et la réalisation de campagnes publicitaires; conception et diffusion de publicités dans les journaux et les périodiques, à la radio et à la télévision, sur Internet et dans d'autres médias; conception et diffusion de publicités à l'extérieur, par exemple sur des panneaux, sur des vitrines, dans des magasins, sur des voitures et des autobus, etc ; à l'occasion de manifestations sportives ; publicité aérienne ; distribution de prospectus et d'échantillons publicitaires : création de stands et d'autres structures et sites d'affichage ; la réalisation de campagnes de marketing et d'autres services publicitaires destinés à attirer et fidéliser les consommateurs ; promotion de pro-duits ou services ; marketing dans les points de vente ; publipostage ; conseil en marketing ; la pose d'affiches fixes ou mobiles, l'aménagement et l'entre-tien des panneaux publicitaires ; l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient,

dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

DUREE: 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 8000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par le Président.

PRESIDENT : La société D S FINANCES, société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, dont le siège est au Zone Artisanale, ZA du Stiletto, Espace Lupecia, AIACCIO (Corse), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO sous le numéro 833566920, représentée par Dominique SERRA en qualité de Président IMMATRICULATION: Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

> Pour avis. Le Président.



Fiduciaire le de France Méditerranée

PPB HOLDING

SAS au capital de 1500 euros Siège social: 2165, Sampiero Corso San-Pancrace, 20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FURIANI du 25 avril . 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Dénomination : **PPB HOLDING** Siège : 2165, Sampiero Corso, San-Pan-

crace, 20600 Furiani

Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital: 1500 euros

Objet : La société a pour objet l'activité dité de Holding, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger consistant en:

 La prise de participation dans toutes sociétés et entreprises constituées ou à constituer quelle que soit leur activité civile, commerciales ou industrielles, par tous moyens, apports, fusions, souscriptions, achat d'actions, de parts sociales ou de parts d'intérêt de sociétés civiles ;

La souscription à toute augmentation de capital des mêmes sociétés et entreprises, et notamment dans toutes les entreprises se rapportant à l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, de tous fonds de commerce ou d'entre-

 Le tout directement ou indirectement. pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise en location-gérance de tous biens ou droits ou autrement;

Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'un des objets spécifiés ou tout objet similaire, connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'ac-

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés. sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Ange Etienne BIOLCHINI, demeurant 24, Lot Lanciatojo 2, Allée des Tulipes, 20290 Borgo

Membres du COMITE DE SURVEILLANCE de surveillance :

Monsieur Ange-Etienne BIOLCHINI, demeurant 24, Lot Lanciatojo 2, Allée des Tulipes, 20290 Borgo;

Monsieur Didier PIERACCI, demeurant 168, Lot Maraninca, 20290 Lucciana ; Monsieur Louis POZZO DI BORGO, de-meurant Villa Marie Lily, Lieu-dit Chin-

chine, 20600 Furiani. Président du COMITE DE SURVEIL-LANCE de surveillance : Monsieur Ange-Etienne BIOLCHINI.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

> Pour avis, Le Président.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 25/04/2022, il a été créé une SCI présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : MACOM

Siège social: Résidence Caroline - Avenue Christophe Colomb - 20260 Calvi Objet : Acquisition de biens immobiliers et location en meublé de biens immobiliers.

Durée : 99 ans Capital: 1,000 euros

Gérant: Mr Pascal DAUVOIS, Résidence Caroline - Avenue Christophe Colomb -20260 Calvi

Cession de parts : Libre entre associés. Agrément pour toutes autres cessions. Immatriculation : RCS Bastia.

N° 15

DOMAINE DE CHEBBIA

Société par Actions Simplifiée Au capital de 100 euros Siège social: RN 198 20213 Penta-Di-Casinca

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PENTA-DI-CASINCA du 02/02/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme : Société par Actions Simplifiée Dénomination : DOMAINE DE CHEBBIA Siège: RN 198, 20213 Penta-Di-Casinca Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital: 100 euros

 $\label{Objet:lagrangian} \textbf{Objet}: \textbf{L'acquisition, l'exploitation et la}$ gestion de tout bien immobilier.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Ghjuvan-Carlu CESARINI, demeurant RN 198, Station Vito, 20213 Penta-Di-Casinca

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis. Le Président.

CORSE CARROSSERIE

Société par Actions Simplifiée Au capital de 2000 euros Siège social : Casamozza 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PRUNELLI-DI-FIU-MORBO du 20 avril 2022, il a été constitué une Société présentant caractéristiques suivantes :

Forme: Société par Actions Simplifiée Dénomination : CORSE CARROSSERIE Siège: Casamozza, 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital: 2000 euros

Objet : Tous travaux de carrosserie, de tôlerie et de peinture de véhicules, le dépannage, le transport et le gardiennage de véhicules, l'entretien et la réparation automobile, la transformation de véhicules, la location de véhicules, l'achat et la vente de véhicules d'occasion, l'achat et la vente de pièces détachées auto, neuves ou d'occasion.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'ac-

Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 5 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de ca-

. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la col-

lectivité des associés. **Président**: Frédéric SANTONI, demeurant Plaine de l'Olmo, 20270 Aghione La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NONZA du 18.02.2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Dénomination : RIU MARKETING

Siège : Carrughju di Mezu, 20217 Nonza Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Capital: 1.000 euros

Objet : - Le conseil en stratégie digitale, stratégie marketing ainsi que la réalisation de prestations relatives.

- La création et l'hébergement de site internet, de manière générale toutes opérations de conseils ou de prestations de services pour les affaires de toutes entreprises et de toutes personnes mo-

rales Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collec-

tivité des associés. Président: Monsieur Pierre-Ange, Orfeu RIU, demeurant Carrughju di Mezu,

20217 Nonza La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

Maître Marie-Paule **DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel: 04.95.37.64.79 Fax: 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 28 avril 2022, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes

Dénomination : APA

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège: C/o Mr BALLONI-ATTARD - Lieu-

dit Sardani - 20146 Sotta Capital : 240.060 € par apports en nature des droits sociaux suivants

- 1000 parts en pleine propriété de la société « ABM » pour une valeur de 240.000 €.

- 60 parts en pleine propriété de la société « A.B.M.I » pour une valeur de 60 €.

Objet : La prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés ; toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession d'actions: Toute cession entre associés est libre. Les cessions aux tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la ma-

Président : Monsieur Michel BALLONI-ATTARD - Lieu-dit Sardani - 20146 Sotta Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 19

EVENT PLANNING

Société par Actions Simplifiée Au capital de 500 euros Siège social: Terra Rossa 20237 La Porta

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à La Porta du 02 Mai 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société par Actions Simplifiée Dénomination : EVENT PLANNING Nom commercial : A SULANA

Siège : Terra Rossa - 20237 La Porta Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

Traiteur, Evenementiel

Président : Mme Dufoin épouse Giannecchini Claire, demeurant Terra Rossa, 20237 La Porta

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

> Pour avis Le Président.

N° 20 VISTA DI MARE

Société par Actions Simplifiée Au capital de 10.000 euros Siège social : Lieu-dit Agnarello 20166 Pietrosella

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PIETROSELLA du 21/04/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Dénomination : VISTA DI MARE

Siège : Lieu-dit Agnarello - 20166 Pietrosella

Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital: 10.000 euros

Objet: Exploitation d'un bar et d'un restaurant, tous types de restauration, boissons alcoolisées ou non, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place ou à emporter, salon de thé, organisation de tous types d'évènements, soirées à thèmes

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président: Mme Eléonore BACHELARD, demeurant Résidence Marincaja 20166 Pietrosella,

Directeur général : Mme Renata CAS-TILLO-MAŘTIN, demeurant Résidence Alba Serena - Porticcio - 20166 Grosseto-Prugna

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis. Le Président.

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes

Forme: SAS

Dénomination sociale Et enseigne : MT MEDICAL

Capital: 5.000 €, divisé en 5.000 actions d'un (1) euro de nominal chacune, intégralement libérées et de la même catégorie.

Siège social : Route de la Plaine -20243 Prunelli-Di-Fiumorbo.

Objet social: La vente d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé : la vente de tout produit de santé, sportif et de bien être.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Président : Monsieur François MEDORI né le 01/07/1986 à BASTIA (20) de nationalité française domicilié et demeurant route de Pinia à Ghisonaccia [20240].

Admission aux assemblées d'actionnaires et exercice du droit de vote : Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne en outre droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication des documents sociaux expressément prévus par la loi.

Agrément des cessions d'actions : Les actions sont librement négociables. Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Bastia.



SAS Alain SPADONI & ASSOCIES.

Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud), 3, Avenue Eugène Macchini Immeuble "Le Régent"

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Aurélia MASPOLI, Notaire associée de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPA-DONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corsedu-Sud), 3, Avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 28 avril 2022, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 29/04/2022 Référence 2022 N 00207, a été constituée une Société à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques suivantes

Objet social : En France et à l'étranger l'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration, la prise à bail, l'exploitation par bail ou autrement, la location, et la disposition, l'aliénation, vente ou apport en société, de tous les immeubles et droits immobiliers et mobiliers composant son patrimoine, la mise en location meublée de ses biens immobiliers ; et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous obiets similaires ou connexes. de nature à favoriser son extension ou son développement.

Dénomination sociale : 2P2L Isula

Siège social : Ajaccio (20000), 2, rue Gabriel Peri

Durée: 99 années Capital social: 1000 euros.

Gérant : Madame Pascale POGGI, demeurant à AJACCIO (20000), 2, rue Gabriel Peri

La société sera immatriculée au registre

du commerce et des sociétés d'Ajaccio. Pour avis, Me Aurélia MASPOLI, Le notaire.



Etude de Maîtres Antoine GRIMALDI. Jean-Yves GRIMALDI. Notaires Associés, à Bastia

(Haute-Corse) 2, rue Chanoine Colombani

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-Yves GRIMALDI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA [Haute-Corse], 2, rue Chanoine Colombani, le 6 avril 2022, a été constituée une Société Civile Immobilière, enregistrée au SPFE de BASTIA, le 7 Avril 2022, Réf: 2022N217, ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale

La dénomination sociale est :

SCI ANGE PIERRE.

Le siège social est fixé à : BASTIA [20200], Résidence le Clos des Mimosas, Bâtiment A.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENT QUATRE-VINGTS EUROS [280.00 FUR].

Les apports sont effectué en numéraires. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Madame Jacqueline SCHIAPPA veuve CAMPANA demeurant BASTIA (20200) Résidence le Clos des Mimosas, Bâtiment A.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

N° 24

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 avril 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ALBACREATIVE Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Capital: 1.000 euros Siège social : Maison Natali, Impasse Poggie, 20230 Santa-Lucia-Di-Moriani. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Objet : Création et exploitation d'espace de loisirs intérieurs de réalité virtuelle.

Gérant : Monsieur Barazer Alexis demeurant 46, Avenue Ollivary, 13008 Marseille, nommé pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Bastia. Pour avis et mention. Le gérant.

N° 25

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 03/05/2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

DRAGON CARDS AUTHENTICATION FORME: Société par Actions Simplifiée CAPITAL: 1000 euros

SIEGE : Lieu-dit Bavitoli, 20117 Cauro OBJET : Certification et vente de cartes et jouets de collection, et de tout objet dérivé

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la col-lectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 18 des statuts. Une clause d'agrément est applicable à toutes les cessions d'actions, y compris entre associés, au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé, ou résultant d'une dévolution successorale ou de la liquidation d'une communauté de biens entre époux.

PRESIDENT: Monsieur Laurent Duranti, demeurant Lieu-dit Bavitoli, Cauro (20117), né le 6 décembre 1987, à Marseille, de nationalité française,

DIRECTEUR GENERAL: Monsieur Grégory Vasguez, demeurant Quartier St-loseph, Tour Mariani, Bâtiment D, Ajaccio (20000), né le 17 septembre 1986, à Carcassonne, de nationalité française.

IMMATRICULATION: Au RCS d'Ajaccio.

Au capital de 1000 euros

Siège social : C/O David Mariani

Villa de l'hippodrome

Casatorra, 20620 Biguglia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 27 avril 2022,

il a été constitué une Société présen-

tant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : DAMALAUDA

Siège social : C/O David Mariani, Villa de

l'hippodrome, Casatorra, 20620 Biguglia

Objet social: L'acquisition, la construc-

tion et la propriété de tous biens immo-

biliers à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel.

La mise en valeur, l'administration, la

gestion et l'exploitation, par bail, loca-

tion ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la

La prise de tous intérêts et participation

Durée de la Société : Quatre-vingt-dix-

neuf ans à compter de la date de l'im-matriculation de la Société au Registre

Capital social: 1000 euros, constitué

uniquement d'apports en numéraire **Gérance** : Monsieur David Mariani, né le

propriété ou la jouissance.

du commerce et des sociétés

dans toutes sociétés.

Forme sociale : Société Civile

MODIFICATION

SCI PIETRA

Société Civile Au capital de 1.600,00 euros Siège social : Lieu-Dit Piovanaccia Mr Calendini Joseph, 20221 Cervione 452 307 119 RCS Bastia

AVIS DE REMPLACEMENT **DU GÉRANT**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23.03.2022

Monsieur Philippe, Simon CALENDINI, demeurant Maison de la Fontaine, 20221 CERVIONE, a été nommé en qualité de Gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Joseph Marie CALENDINI.

L'article 19 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Joseph Marie CALEN-DINI sans qu'il soit procédé à son remplacement.

. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis. La Gérance.

N° 33

GFA DE LICETO

Siège à Aghione RCS Bastia 333 632 925

DÉSIGNATION D'UN CO-GÉRANT

Aux termes d'une assemblée générale des associés du GFA de Liceto en date du 27 avril 2022, les associés présents ont désignés à l'unanimité un co-gé-rant en la personne de Madame Nathalie BOURGEAUD épouse LAURELLI avec lequel elle demeure à Aléria 20270, 1350, Route Territoriale 10.

Pour avis et mention, La co-gérante.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 34

HILONA

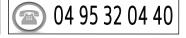
Société Civile Immobilière Au capital de 100 euros Siège social:

Résidence Carré de Bodiccione Bât.J1 - Avenue Maréchal Juin 20090 Ajaccio 905 337 150 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/04/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Résidence Carré de Bodiccione - Bât.J1 - Avenue Maréchal Juin -20090 AJACCIO au rue du Soleil Levant - Résidence de Pietralba - Immeuble Orazzi - En face du Bât.D - 20090 AJAC-CIO à compter du 01/04/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

> Pour avis La Gérance.



avocats Maître Marie-Paule **DIONISI-NAUDIN**

N° 26

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal 32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel: 04.95.37.64.79 Fax: 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 29 avril 2022, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les sui-

Dénomination : A MUVRA D'ISULACCIA Forme: Société par Actions Simplifiée. Siège: Lieu-dit Lindinosa - 20230 Taglio-Isolaccio.

Capital: 5000 € par apport en numéraire. Objet: L'exploitation d'un hôtel-restau-

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cessions d'actions: Soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix, y compris entre associés, et au droit de préem-

ption pour les cessions à des tiers. Président : Monsieur Didier VERDURI, demeurant Hameau Isolaccio, Razzetto, 20230 Taglio-Isolaccio.

Directeur Général: Madame Edwige, Simone ROUBERE épouse VERDURI, de-meurant Hameau Isolaccio, Razzetto, 20230 Taglio-Isolaccio.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 27

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CORTE en date du 19 Avril 2022, il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : MAYJO,

SIEGE SOCIAL : Quartier Chabrières, Zone Artisanale de CORTE, Prato di Giodola, CORTE 20250 (Haute-Corse)

- OBJET:
 La détention et la gestion de titres de participation, valeurs mobilières, le placement de liquidités dans tous supports y compris au sein de contrats
- d'assurance-vie et de capitalisation, Le conseil, l'assistance au profit des sociétés filiales et sous-filiales, l'administration de sociétés, la gestion de tré-
- L'acquisition, la construction, l'exploitation à bail, location ou autrement de tous immeubles,
- Tous travaux administratifs, le secrétariat et la gestion et la rédaction de

documents, DUREE: 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 2000 euros GERANCE : Monsieur Stéphane FONDA-ROLI, demeurant Avenue du Baron MA-RIANI, Le Prato D, CORTE 20250 (Haute-Corse),

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant plus de la moitié du capital.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale Et enseigne : MT BEAUTE

Capital : 5.000 €, divisé en 5.000 actions d'un [1] euro de nominal chacune, intégralement libérées et de la même catégorie.

Siège social: Route de la Plaine, 20243

Prunelli-di-Fiumorbo

Objet social : La société a pour objet : Parfumerie, Activité d'institut de beauté, tous soins esthétiques (visage, corps, modelages, maquillage, épilation, manucure, beauté des pieds, minceur), soins aux technologies modernes et vente de tous produits cosmétiques et parfums et accessoires complémentaires liés à cette activité.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Président : Monsieur François MEDORI né le 01/07/1986 à BASTIA (20) de nationalité française domicilié et demeurant Route de Pinia à Ghisonaccia [20240]

Admission aux assemblées d'actionnaires et exercice du droit de vote : Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne en outre droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication des documents sociaux expressé ment prévus par la loi.

Agrément des cessions d'actions : Les actions sont librement négociables. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Bastia.



N° 29

ses actions au jour de la décision.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 20 avril 2022 a été constituée la Société ICON BEACH, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1000 euros dont le siège est à POGGIO-MEZZANA (20230) Lieu-dit Ficareto Sottano, ayant pour objet : Toutes activités de restauration: brasserie, restaurant, pizzeria, snacking, débit de boissons, salon de thé ; toutes activités hôtelières, la location de mobil homes ; toutes activités nautiques. Monsieur Paul PAOLI de-meurant Route d'Anghione, 20221 VALLE-DI-CAMPOLORO a été désigné en qualité de Président. La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de

11/04/1972 à Brest, de nationalité française, demeurant Villa de l'Hippodrome, Casatorra, 20620 Biguglia. Madame Marilyne Yvette Josette Mariani Lafont, née le 31/05/1985 à Bastia

20200, de nationalité française, demeurant Villa de l'hippodrome, Casatorra, 20620 Biguglia.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à l'unanimité des as-

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis La Gérance

N° 31 AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sarrola-Carcopino du 01/05/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société par Actions Simplifiée Dénomination: SECURITE ELECTRI-CITE AUTOMATISMES

Sigle: SEA

Siège: Lieu-dit Rizzana, RD 361, 20167

Sarrola-Carcopino Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital: 2.000 euros

Objet : Installation, vente, réparation et maintenance de systèmes de sécurité, de portails, portes et menuiserie auto-matisées et électricité générale,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Souhail HATEM-BEG-DOURI, demeurant Lieu-dit Rizzana, RD 361, 20167 Sarrola-Carcopino

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis. Le Président.

PALOHE

SCI au capital de 4.000 euros Siège social:

14, Rue du Capitaine Ferber 92130 Issy Les Moulineaux 824 036 008 RCS Nanterre

Suivant AGE du 25/04/2022, il a été décidé de transférer le siège social à Résidence Caroline, Avenue Christophe Colomb, 20260 CALVI.

Les statuts ont été modifiés en conséauence.

Objet : La propriété, la revente, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de biens et droits immobiliers ou de tous autres immeubles bâtis dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition,

échange, apport ou autrement. Durée : 99 ans. La Société sera radiée du RCS de NANTERRE et immatriculée au RCS de BASTIA.

N° 36

SCI DU 12 PAPASSAUDI

SCI au capital de 1000 euros Le Carreras, Mas des Roquassiers 13300 Salon-de-Provence 483 774 576 RCS Salon-de-Provence

AVIS DE TRANSFERT **DE SIEGE**

Par AGE en date du 25/02/2021, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 3 rue Notre Dame de Lourdes, 20200 Bastia à compter du 25/02/2021. **Gérant** : Mme Stella MA-RINA PISTICCINI, demeurant Lieu-dit Tagliati, 20133 Ucciani. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis

N° 37

SAS FINANCEMENTS & CONSEILS

SAS au capital de 5000 euros Siège social:

17, rue du Commandant Benielli Imm les Genêts - 20000 Ajaccio 897 704 276 RCS Ajaccio

TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes de l'assemblée générale du 27 avril 2022, il a été décidé de transférer le siège social au Les Jardins de Mezzavia - Bâtiment A - Mezzavia 20167 AJACCIO à compter du 27 avril 2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 38

MACCHJA E MACCHJIONE

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 4000 euros Siège social : Immeuble Touraine Parc San-Lazaro - 20000 Ajaccio 479 328 262 RCS Ajaccio

termes d'une décision 01/05/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du Immeu-ble Touraine, Parc San-Lazaro, 20000 AJACCIO au Lieu-dit Cagile, 20129 BAS-TELICACCIA à compter du 1er mai 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance

N° 39

CG PLOMBERIE

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 2000 euros Siège social :

14, avenue Maréchal Juin Bât.J1 - Carré de Bodiccione 20090 Ajaccio 882 010 507 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/04/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 14 ave-nue Maréchal Juin - Bât.J1 - Carré de Bo-diccione - 20090 AJACCIO au rue du Soleil Levant - Résidence de Pietralba -Immeuble Orazzi - En face du Bât.D -AJACCIO à compter 01/04/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION **CAPITAL SOCIAL**

N° 40

TRS 2A

Société par Actions Simplifiée Au capital de 80.000 euros Porté à 1000 euros

Siège social : Résidence Mocchi 20, Impasse Quatrina, 20110 Propriano 890 918 782 RCS Ajaccio

du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du premier avril 2022, que le capital social a été réduit de 79.000 euros par voie de rem-boursement d'une somme de 1000 euros par action et a été ramené de 80.000 euros à 1000 euros.

Cette réduction de capital a été réalisée au moyen de la réduction du nombre des actions. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à quatre-vingtmille (80.000 euros).

* Nouvelle mention : Le capital social est fixé à mille euros (1000 euros).

Pour avis, Le Président.

N° 41

SCI PARC & JARDINS

Société Civile

Au capital de 1000,00 Euros Siège social: Hameau de Cavo, Zonza 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio RCS Ajaccio 450 859 079

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2022

Le capital a été augmenté d'une somme de 500,00 euros, en numéraire. L'article 7 "Capital social - Parts sociales" des statuts a été modifié en conséquence :

* Ancienne mention:

Le capital social est fixé à la somme de cinq cent euros (500 euros). Il est divisé en 50 parts de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 50.

* Nouvelle mention:

Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1000 euros). Il est divisé en 100 parts de 10,00 euros chacune, numérotées de 1 à 100.

Mention sera faite au RCS: Ajaccio.

Pour avis.

MODIFICATIONS STATUTAIRES



Me Antoine LEDRU,

Notaire à BALLON-SAINT MARS (Sarthe), 25, rue Général-Leclerc, Soussigné,

Suivant procès verbal d'assemblée générale en date du 09 mars 2022 des associés de la Société Civile Immobilière dénommée MARCELLI IMMOBILIERS, capital social 1.000,00 euros ayant son SOTTA (20146) Corse-du-Sud, Lieu-dit Olmello, identifiée sous le numéro SIREN 885279778 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville d'AJACCIO, il a été constaté le transfert du siège social de la société à compter du 20 mars 2022 comme suit : Ancien siège social : SOTTA (20146), Corse-du-Sud, Lieu-dit Olmello.

Nouveau siège social au 20 mars 2022 : PORTO-VECCHIO (20137), Lieu-dit Prunello.

Et la nomination au 10 mars 2022 en qualité de co-gérante de Madame GA-GLIONE Corinne, née à LE MANS (72000), le 8 septembre 1963, épouse POUPARD, demeurant à 230 Olmello, 20146 Sotta.

Pour avis et mention. Me Antoine LEDRU. Notaire.

N° 43

BATIFM

Société par Actions Simplifiée Au capital de 6400 euros Siège social : Lieu-dit Civolaggio Lot A - 20167 Alata RCS Ajaccio 510 284 920

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 31 janvier 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchan-gées. Le capital social reste fixé à la somme de 6.400 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE: Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

TRANSMISSION DES ACTIONS: La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

. Monsieur José, Luis FERREIRA MORIM, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée de la sorte :

DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur José Luis FERREIRA MORIM, Demeurant Lieu-Dit Civolaggio, Route d'Alata, 20167 Alata,

PRESIDENT DE LA SOCIETE : Monsieur Luis Filipe NOVO MORIM, Demeurant Immeuble le Norma, Boulevard Louis Campi, 20090 Ajaccio.

N° 44

ADAGIO STORE

Société Par Actions Simplifiée Au capital de 100.000.00 € Siège social : Cours Prince IMPERIAL 20090 Ajaccio 798 113 304 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 20 avril 2022, il résulte que : La société FC HOLDING, société actions simplifiée au capital de 102.000 euros, dont le siège est à AJAC-CIO (Corse) 6, Rue François PIETRI, résidence Prince IMPERIAL, immatriculée au RCS de AJACCIO sous le numéro 829879683, a été nommée Présidente de la société en remplacement de Monsieur Fabrice CARTA, président démissionnaire.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 45

LOGILOC

Société Par Actions Simplifiée Au capital de 1000,00 € Siège social: 9 avenue Beverini Vico Imm Le Stella, Chez Julien Pompeani 20000 Ajaccio 901 745 299 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 avril 2022, il résulte que :

- Monsieur Laurent RECCO, demeurant à CUTTOLI-CORTICCHIATO (Corse) Lieudit Ghjacareddu, Plaine de CUTTOLI, a été nommé Directeur Général de la société.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 46

ALU GOUTTIERES 2B

Société par Actions Simplifiée Au capital de 10.000 euros Siège social : Lieu-dit Strada Vecchia 20290 Borgo 517 683 686 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 24 mars 2022 Monsieur Gilbert, Robert EHRET, a démissionné de ses fonctions de Directeur Général et n'a pas été remplacé.

Pour avis. Le Président.

N° 47

TD

SAS au capital de 31.000 € Siège social: Centre Commercial La Poretta 20137 Porto-Vecchio

844 581 793 RCS Ajaccio En date du 22 avril 2022, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Jean Jacques TOMASINI de ses fonctions de Président et a nommé en remplacement à compter du même jour Madame Ghislaine DUBOST épouse

TOMASINI, demeurant Lieu-dit Lanciato, 20131 Pianottoli-Caldarello. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

VALICELLI CLINIQUE DIABETE ET NUTRITION

S.A.S. au capital de 200.000 €uros Siège social : Ocana, 20117 Cauro R.C.S. : Ajaccio 046 620 241

Aux termes d'une délibération en date du 11.04.2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter du 11.04.2022 la dénomination « MAISON SANITAIRE DE CONVALESCENCE ET DE REGIMES DE VALICELLI [OCANA]» par « VALICELLI CLINIQUE DIABETE ET NUTRITION » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, La Présidente.

N° 49

CAPO ALLE SERRE

SAS au capital de 1000 € Siège social : Via Romana 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo 878 893 551 RCS Bastia

Par décision de l'Assemblée générale du 25/04/2022, il a été décidé de la nomination de Monsieur Stefanu VENTU-RINI demeurant 1, LOT VIA ROMANA, CASAMOZZA, 20243 PRUNELLI-DI-FIU-MORBU en qualité de Directeur Général à compter du 25/04/2022.

Modification au RCS de Bastia.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 50

NEGOC'ACIER

Société à Responsabilité Limitée En liquidation Au capital de 1000 euros Siège : Parc d'Activités de Purettone Allée Fuchsia - 20290 Borgo

Siège de liquidation :

Parc d'Activités de Purettone Allée Fuchsia - 20290 Borgo 750 166 977 RCS Bastia

L'A.G.E réunie le 31/12/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Frédéric, Eugène, Xavier BARTOLINI, demeurant Route Supérieure de Cardo, Résidence Porto-Cardo, 20200 BASTIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Parc d'Activités de Purettone, Allée Fuchsia, 20290 BORGO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

04 95 32 02 38

SCEA DU DOMAINE DE PASCIALONE

N° 51

Société Civile d'Exploitation Agricole Au capital de 80950.43 euros Siège social : Chez Mr Jacques Benedetti Ghisonaccia-Gare 20240 Ghisonaccia 331 328 443 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant décision collective des associés en date du 14/04/2022, il résulte que : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/05/2022 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Jacques Benedetti, demeurant Ghisonaccia-Gare - 20240 Ghisonaccia, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia Mention sera faite au RCS: Bastia.

Pour avis, Le Gérant : lacques Benedetti.

N° 52

Dénomination sociale :

MTS CONSTRUCTION

Forme : SAS

Siège social : 37, Route de Ville 20200 Bastia Capital social : 1200 euros Numéro SIREN 852107762 RCS Bastia

AVIS DE RADIATION

Le 20/04/2022, l'AGO a approuvé les comptes définitifs de liquidation, à donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation, et ce, à compter du 20/04/2022.

Radiation du RCS de Bastia.

N° 53

LE PIREE

Société par Actions Simplifiée En liquidation Au capital de 10.000 euros Siège social : Avenue Colonel Fieschi 20130 Cargèse

Siège de liquidation :

Avenue Colonel Fieschi 20130 Cargèse 494 188 709 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 11/04/2022 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Alain RAGUENEAU, demeurant avenue Colonel Fieschi, 20130 CARGESE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 54 SAS LOCATV+

Société par Actions Simplifiées Au capital de 3600 €uros RCS Ajaccio : B 528 711 757 Siège social : Lieu-dit Vangone 20167 Appietto

AVIS DE DISSOLUTION

Par acte en date du 3 mai 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 3 mai 2022 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social, siège de la liquidation.

L'assemblée générale extraordinaire nomme comme liquidateur Mr MAN-CINI Vincent né le 17/06/1968 à Ajaccio (2A), demeurant avenue Noël Franchini, Immeuble Orazzi, Bât.A2, 20090 AJAC-CIO en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,



N° 55

SISCO AUTO MOTO ECOLE

Société par Actions Simplifiée En liquidation Au capital de 3000 euros Siège social : Marine de Sisco 20233 Sisco 830 017 471 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 Avril 2022 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20 Avril 2022 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Monsieur LOMBARDO Gérard, demeurant Résidence A Sulana, lieu-dit Presa, 20233 PIETRACORBARA. Président de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de

Le siège de la liquidation est fixé à Marine de Sisco, 20233 SISCO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS: Bastia.

Dour avic

NEGOC'ACIER

Société à Responsabilité Limitée En liquidation Au capital de 1000 euros Siège : Parc d'Activités de Purettone Allée Fuchsia - 20290 Borgo

Siège de liquidation :

Parc d'Activités de Purettone Allée Fuchsia - 20290 Borgo 750 166 977 RCS Bastia

L'A.G. réunie le 31/12/2021 au Parc d'Activités de Purettone, Allée Fuchsia, 20290 BORGO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Frédéric, Eugène, Xavier BARTOLINI demeurant Route Supérieure de Cardo, Résidence Porto-Cardo, 20200 BASTIA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

N° 57

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'un procès-verbal du 17 août 2021, les associés de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA CONCIERGERIE DE MARINA DI FIORI dont le siège social est à PORTO-VECCHIO 20137 - 322 MARINA DI FIORI - AVENUE DU GÉNÉRAL DE BOISSOUDY, R.C.S. AJACCIO n°388 394 512, ont décidé la dissolution de la société, par anticipation à compter dudit jour et ont nommé en qualité de liquidateur Monsieur François LACARELLE, demeurant 1 rue Ronda Nova - Marina di Fiori - 20137 PORTO-VECCHIO, et ont fixé le siège de la liquidation à PORTO-VECCHIO 20137 - 322 MARINA DI FIORI - AVENUE DU GÉNÉRAL DE BOISSOUDY.

Pour Avis et Mention : Le Liquidateur.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE



CABINET LEONELLI Avocats

5, Rue César Campinchi 20200 Bastia Tel : 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@orange-business.fr

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 26 Avril 2022, enregistré à BASTIA le 27 Avril 2022 dossier 2022 00012643 référence 2B04P31 2022 A 00483, la SARL «LA TERRASSE» au capital de 7.800 €, dont le siège social est à BRANDO (20222) Place d'Erbalunga, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 434 460 374, a donné en location-gérance à la SARL en formation «M.S.G.», au capital de 1.000 €, dont le siège social est à VILLE DI PIETRABUGNO (20200) Les Terrasses de Funtanone, Bât A, un fonds de commerce de restaurant [GR] sis et exploité à BRANDO (20222), Erbalunga, pour une durée de deux années, à compter du 1er Mai 2022 pour se terminer le 30 Avril 2024.

Pour unique insertion,

celle-ci.

AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT CCI2B/DC/2019.066





NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port

20293 Bastia Cedex Tel : 04.95.54.44.44

CORRESPONDANT:

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port

20293 Bastia Cedex Tel : 04.95.54.44.44

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

OBJET DE L'ACCORD CADRE :

Appel à candidature pour des prestations de remise en état des équipements portuaires des postes à quai du Port de Commerce de Bastia

Durée de l'Accord Cadre :

L'accord cadre est passé pour une durée de 1 (un) an renouvelable 3 fois à compter de sa notification.

Lieux d'exécution : Port de Bastia Nomenclature Européenne CPV :

34 51 60 00 -7/ Défenses d'accostages

Caractéristiques principales :

Il s'agit de procéder à la réfection ou au remplacement à neuf des équipements portuaires des postes à quai (défenses, accastillages, platines, ancrages,...) et au recyclage des produits déteriorés.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R.2113-1 du Code de la Commande publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus couteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-3, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4 -2°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Pu-

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum annuel en valeur : Maximum annuel : $600.000,00 \in H.T.$

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

* Prix [40 %]

* Qualité environnementale (20%)

* Valeur technique (30%)

- Au regard des moyens humains et matériels et de la certification de l'entreprise Délai de livraison (10%)

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément : au JOUE, BOAMP et au JAL L'Informateur Corse le 29 juillet 2019

Nombre de candidature reçue: 03 Nombre d'offres reçues : 01

Nom et adresse de l'attributaire : SARL NIBS France Zone Finalens DOUVRIN 6291 HAISNES cedex

Date de notification de l'accord cadre : Le 24 juin 2020

Prix de l'accord cadre :

Pour un montant maximum annuel de 600.000 HT

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Direction Juridique et Affaires Générales Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38 ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site <u>www.telerecours.fr</u>:

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Jus-

tice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

- * D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,
- * Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,
- * Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou pu-

blication de la décision par la personne publique. Date d'envoi au JOUE, le 02 mai 2022 Date d'envoi du présent avis : Le 02 mai 2022.



AVIS DE MARCHE n°09/2022 - 1

FAISANT SUITE À UNE DÉCLARATION INFRUCTUOSITÉ

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO Hameau de Guaïtella 20200 Ville di Pietrabugno Tél: 04.95.32.88.32

Fax: 04.95.32.66.11

- Adresse internet: http://www.pietrabugno.com
 courriel: marchespublics@pietrabugno.com
 2 MODE DE PASSATION: La présente procédure adaptée ouverte est soumise
 aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire, passé par un pouvoir adjudicateur avec montant minimum et maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du code de la Commande Publique.
- 3 OBJET DU MARCHE : Entretien et dépannage du réseau d'éclairage public. 4 DUREE : 1 an renouvelable 2 fois
- 5 CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES et des OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.
- 6 Accès au DCE : Le dossier de consultation est délivré gratuitement sur le site www.marchéssécurisés.fr.
- 7 Renseignements d'ordre administratif et adresse de remise des plis sous format papier : Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats devront faire, une demande écrite auprès du service acheteur via la plateforme de dématérialisation ci-dessus mentionnée.
- 8 VISITE DES LIEUX : Se référer au règlement de consultation.
- 9 DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au lundi 23 mai 2022 - 12 heures.

Le Maire, Michel ROSSI,

N° 61

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia Tel: 04.95.34.92.10 - Site: cabinet-retali.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le 16 JUIN 2022 à 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après

SUR LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT (Haute-Corse)

Parcelles cadastrées :

N٥ Section Lieu-dit Contenance 1617 SAN ROCCO 00ha 38a 93ca Α 1622 SAN ROCCO 00ha 49a 90ca

Sur lesquelles sont édifiés une maison d'habitation, deux bâtiments à usage d'habitation et deux dépendances d'une superficie habitable de 262,32 m2 et d'habitation et deux dependences d'une superficie au sol de 384,68 m2 LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 360.000,00 €

Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le 18.05.2022 de 17H30 à 18H30 par la SE-LARL LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BAS-TIA - Tel: 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec rémise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.com

Commune de AREGNO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

RELANCE SUITE A UNE CONSULTATION INFRUCTUEUSE

1. Nom et adresse de l'organisme acheteur :

COMMUNE D'AREGNO Mairie d'Aregno - Place de l'église 20220 AREĞNO [04.95.61.70.34 - 04.95.61.78.68]

Mail: mairie.aregno@orange.fr

2. Objet du marché:

MISE EN VALEUR ET SECURISATION D'UNE PLACETTE AU FOND DU VILLAGE Lot n° 2 : Ferronnerie

3. Durée du marché ou délais d'exécution : Fixé dans l'Acte d'Engagement

4. Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des cri-tères énoncés dans le Règlement de la Consultation.

5. Procédure : Procédure Adaptée en application de l'article R2123-1 du code de la Commande Publique.

6. Conditions de participation : Le candidat ne devra pas être frappé d'interdiction de soumissionner conformé-ment aux articles L2141-1 à 5 du code de la Commande Publique.

7. Date limite de réception des offres :

* LE 23 MAI 2022 à 12 h 00 heures

8. Délai de validité des offres : 180 jours a compter de la date limite de réception de celles-ci.

9. Date d'envoi du présent avis à la publication : 29 avril 2022 10. Modalités d'obtention du dossier : Les dossiers de consultation seront télé-

chargés gratuitement sur le site du profil acheteur :

https://www.e-marchespublics.com/

11. Modalités de remise des candidatures et des offres :

Les offres seront remises obligatoirement par voie dématérialisée sur le site du

12. Renseignements complémentaires :

Obtention de renseignements d'ordre administratif : * Auprès du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus Obtention de renseignements d'ordre technique :

Auprès du Cabinet Blasini 11, bis Avenue Jean Zuccarelli 20200 BASTIA Tel: 04.95.31.16.27 Fax: 04.95.32.29.23 contact@cabinet-blasini.fr

Annonces légales

TRANSMETTEZ VOS FICHIERS AU FORMAT WORD



votre contact : Albert TAPIERO © 04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

DERNIERES MINUTES

N° 63

ERASME REMORQUAGE ASSISTANCE & SAUVETAGE EN MER

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires en date du 01er Mars 2022, le capital social étant actuellement de 8848€, divisé en 553 actions de 16€ chacune, de la SARL ERASME ayant son siège à Port de Commerce, Tour de la Capitainerie, 20200 Bastia immatricu-lée au RCS de Bastia n° 479.763.468 et au Siret 479.763.468.000.10 a été réduit de 1264€ pour être ramené à 7584€. Les modifications statutaires sont les suivantes:

Ancienne rédaction de l'article 7 : « ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL INITIAL Le capital social initial est fixé à HUIT MILLE HUIT CENT QUARANTE HUIT euros (8848 euros).

Il est divisé en CINQ CENT CINQUANTE TROIS (553) parts de SEIZE (16) euros chacune, númérotées de 1 à 553, entièrement souscrites et libérées.

Les 553 parts sociales composant le capital social initial sont attribuées et réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs, savoir :

- A Monsieur Pascal ALBERTINI, soixante-dix-neuf parts. Numérotées de 1 à 79, ci......79 parts

A Monsieur François COSTANTINI, soixante-dix-neuf parts. Numérotées de 80 à 158, ci..... - A Monsieur Paul .79 parts

EMANUELLI, soixante-dix-neuf parts. Numérotées de 159 à 237, ci.....79 parts

A Monsieur Sébastien EMANUELLI, soixante-dix-neuf parts. Numérotées de 238 à 316, ci..... ...79 parts

A Monsieur Gérard JULIEN, soixantedix-neuf parts. Numérotées de 317 à 395, ci.....79 parts
- A Monsieur Marc RUTILI, soixante-dix-

neuf parts. Numérotées de 396 à 474, ci.....79 parts
- A Monsieur Tony VALERY, soixante-

dix-neuf parts. Numérotées de 475 à 553, ci......79 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social: 553 parts sociales.

Les soussignés déclarent que toutes les parts sociales représentant le capital social initial sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus correspondant à leurs apports respectifs. »

Nouvelle rédaction de l'article 7 : Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT QUATRE euros (7584 euros).

Il est divisé en QUATRE CENT SOIXANTE QUATORZE (474) parts de SEIZE (16) euros chacune, numérotées de 1 à 474, entièrement souscrites et libérées. Les 474 parts sociales composant le ca-

pital social sont attribuées et réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs, savoir :

- A Monsieur Pascal ALBERTINI, soixante-dix-neuf parts, Numérotées de 1 à 79, ci.... 79 parts

A Monsieur François COSTANTINI, soixante-dix-neuf parts, Numérotées de 80 à 158, ci.... 79 parts - A Monsieur Paul-Jean EMANUELLI,

soixante-dix-neuf parts, Numérotées de 159 à 237, ci.... 79 parts

- A Monsieur Jean-Joël EMANUELLI, soixante-dix-neuf parts, Numérotées de 238 à 316, ci.... 79 parts

- A Monsieur Marc RUTILI, soixante-dixneuf parts, Numérotées de 317 à 395, ci.... 79 parts

A Monsieur Tony VALERY, soixantedix-neuf parts, Numérotées de 396 à 474, ci.... 79 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 474 parts sociales.

Les soussignés déclarent que toutes les parts sociales représentant le capital social initial sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus correspondant à leurs apports respectifs.

Le procès-verbal de délibération précité a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia le 29 Avril 2022.

En conséguence les créanciers sociaux auront un délai de trente jours à compter de la date du dépôt pour éventuellement former opposition devant le Tribunal de commerce de Bastia.

> Pour avis : M. Tony Roch Valéry, Gérant de la SARL ERASME.



RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans "l'Informateur Corse" du 15 avril 2022, n°6921, concernant le transfert de siège de la société "SECRET DES VIANDES". Il fallait lire à compter rétroactivement du 31 janvier 2021.

(Et non le 16 mars 2022).

Pour avis au RCS de Bastia.

N° 65

avocats **Olivier PELLEGRI** Avocat

Port de Plaisance de Toga 20200 Bastia Tel 04 95 32 05 85

ALL'ELEC

Société par Actions Simplifiée Au capital de 1000,00 euros Siège social : Lotissement Le Bevinco N° 249 - Rue de l'Ascu 20620 Biquqlia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BIGUGLIA du 04 Mai . 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par Actions Simplifiée Dénomination : ALL'ELEC

Siège: Lotissement le Bevinco, N° 249, Rue de l'Ascu, 20620 Biguglia

Durée : Cinquante ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000,00 euros Objet : Electricité Générale

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'ac-

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés. sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Yahya KOUIROU, demeurant Lotissement le Bevinco, N°249, Rue de l'Ascu, 20600 Biguglia La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

EXPOSITION

Images d'Ajaccio

Les musées des Beaux-Arts français possèdent quasiment tous une collection d'œuvres d'artistes qui, originaires de la région ou y ayant séjourné, ont représenté ses paysages, la vie locale et les habitants. Le Palais Fesch ne fait pas exception. Les œuvres représentant la Corse proviennent de quatre sources principales: les dépôts de l'État, les achats faits par la commune, les dons d'artistes ou de leurs descendants, et les donations ou legs de collectionneurs. Dès sa fondation, le musée a reçu des tableaux achetés par l'État lors de différents salons organisés à Paris. Le premier dépôt a été *La forêt de Valdoniello* de Jean-Luc Multedo, acquise en 1866 au Salon



des artistes vivants. En 1914, il se voit confier *Le retour à la terre*, immense triptyque peint par l'artiste ajaccien Léon-Charles Canniccioni. Entre-temps, la municipalité a engagé à partir de 1882 une politique d'acquisition et des artistes tels que Jacques-Martin Capponi ont fait don de quelques œuvres à leur ville natale. Toutefois, il faut attendre 1992 pour voir ce fonds commencer à prendre de l'ampleur: les festivités consacrées au 500e anniversaire de la fondation d'Ajaccio donnent lieu à l'acquisition d'une série d'aquarelles de Jean-Jérôme Lévie (1809-1886). À l'aube du xxIe siècle, le Palais Fesch détient seulement un peu plus d'une centaine de représentations de la Corse. Mais en 2005, la famille Bassoul offre à la Ville un portrait intitulé *Le Vieux médaillé*, peint en 1901 par Jean-Baptiste Bassoul, membre de «l'école d'Ajaccio» avant de faire don, en 2008, de près de 400 dessins. Puis, de 2007 à 2021, François et Marie-Jeanne Ollandini font une série de donations qui permet, dès 2010, de créer un département dédié aux artistes insulaires. Aujourd'hui, l'ensemble des collections consacrées à la Corse compte plus d'un millier d'œuvres, dont une grande partie concerne Ajaccio. Exposition proposée dans le cadre du 530e anniversaire de la fondation de la ville.

Jusqu'au 31 mai 2022. Palais Fesch-Musée des Beaux-Arts, Ajaccio. 1 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

PLURIDISCIPLINAIRE

Histoire (s) en mai

Arte Mare ouvre grand la garde-robe pour cette édition 2022 d'Histoire [s] en mai dont le thème est Déambulation et frou-frou. À l'opéra, au théâtre, au cinéma, le costume joue un rôle important. Mais si le metteur en scène doit choisir avec soin son costumier, l'écrivain, lui, doit assurer toutes les tâches, notamment celles qui consistent à planter le décor et à habiller ses personnages. Que cherche-t-il ce faisant? Effet de réel, dépaysement, pittoresque, suggestion impressionniste, satisfaction d'une érudition maniaque? On s'intéresse donc cette année à la toilette. Celle des héros de romans, des personnages historiques, tout comme celle des Bastiaises et Bastiais du temps passé. Mais il sera aussi question de la jaquette des beaux livres, du frou-frou des soieries, des ramages des indiennes. Invités de cette édition, des historiens (Pascal Ory; Christophe Bourseiller; Michel-Édouard Nigaglioni); un éditeur (Dominique Bordes, fondateur des éditions Monsieur Toussaint Louverture) et des romanciers



(Benedetta Craveri, Nicolas d'Estienne d'Orves, Patricia Bouchenot-Déchin, Bertrand Puard). Au programme, des rencontres, des promenades, des tables rondes, dédicaces, des expositions et conférences (notamment sur la mode et la toilette à Bastia entre le milieu du XVII^e siècle et le début du XX^e siècle).

Du 11 au 21 mai 2022. Bibliothèque municipale, bibliothèque patrimoniale, musée, librairie Alma, galerie Noir et blanc, Bastia. Médiathèque de Castagniccia, Folelli.

0495588550 & www. arte-mare. corsica/programme-histoires-en-mai-2022/

MUSIQUE

Doria Ousset

Originaire de Rusiu, elle est issue d'une famille où la tradition musicale corse, en particulier le chant, se transmet de génération en génération. Après des collaborations avec des groupes tels que Canta u populu corsu ou l'Chjami aghjalesi, Doria Ousset a cela dit décidé de suivre sa propre voie, de façonner un style qui lui est personnel et qui concilie son attachement à un héritage historique et culturel et son goût pour les musiques contemporaines, à commencer par le rock. Auteure, compositrice et interprète, elle trace son chemin entre tradition et révolution, tendresse et rage, évocations du passé et préoccupations actuelles, toujours en langue corse. Le 13 mai 2022, elle sera à Tønder, au Danemark, où elle représentera la Corse lors de la finale du Liet international, compétition de chant européenne dédiée aux langues régionales et minoritaires 2022, où elle interprètera la chanson *Roma*. Le texte, signé Paul Turchi-Duriani, revient sur l'histoire de la communauté corse de Rome et de la garde papale corse,



révoquée en 1662 après un affrontement entre certains de ses membres et des gens de la suite de l'ambassadeur de France. Auparavant, entourée des musiciens avec lesquels elle a travaillé ces dernières années, elle présente son nouveau spectacle, *D'un cantu à l'altru*.

Le 6 mai 2022, 20 h 30. Spaziu Culturale Natale Rochiccioli, Cargese 10962619514 & www. cargese. corsica/spaziu-culturale-natale-rochiccioli/ Le 7 mai 2022, 21 heuresThéâtre de Propriano. 10495760149 & theatredepropriano.com

ICN#6924

ECONOMIE ECUNUMIA



Présenté souvent comme le «socle» de l'économie corse, pourcentage du PIB à l'appui, le tourisme n'est pas pour autant la garantie d'emplois stables et bien rémunérés pour les actifs de la région. Une analyse de l'Insee indique que 19 % de l'emploi salarié annuel régional (hors agriculture) est saisonnier. Une part six fois plus importante qu'au niveau national. Le phénomène est fortement lié aux secteurs de la restauration, de l'hébergement et du commerce de détail.

arue le 28 avril 2022, une analyse de l'Insee* met en évidence le fait que, en Corse «l'orientation touristique de l'économie entraîne une forte saisonnalité de l'activité des entreprises et donc de l'offre d'emploi régionale ». En 2019, 19 % des emplois salariés privés (hors agriculture) étaient des emplois saisonniers, soit 27700 postes auxquels s'ajoutent 3900 emplois saisonniers agricoles. Une proportion plus de six fois plus élevée qu'au niveau national [3 %]. Seuls deux départements français présentent une part supérieure d'emplois saisonniers: la Savoie (25 %) et les Hautes-Alpes (23 %). L'afflux estival que connaît la Corse se traduit par un pic d'activité dans les secteurs touristiques, mais aussi dans des secteurs dont l'activité est directement liée à la population. Aussi, trois secteurs représentent à eux seuls près de 80 % des emplois saisonniers dans l'île: restauration (35 %), hébergement (26 %) et commerce de détail hors auto-moto (15 %). Dans la restauration, par exemple, six emplois sur dix sont des saisonniers contre un sur dix au national. La part d'emplois saisonniers sur les territoires varie selon leur degré d'orientation touristique: 44 % dans la zone d'emploi de Calvi, 38 % dans celle de Porto-Vecchio, 35 % dans celle de Propriano, contre 13 % à Ajaccio et 12 % pour Bastia.

Du fait de la saisonnalité de l'activité touristique insulaire, le nombre journalier d'emplois augmente rapidement à partir de début avril, atteint un plateau en juillet-août puis chute rapidement avec l'arrivée de l'automne: neuf emplois saisonniers sur dix sont compris entre le 1er avril et le 31 octobre. Ainsi, la restauration et l'hébergement comptent quatre fois plus d'emplois en juillet-août que hors saison, ce qui est plus de deux fois supérieur à ce qui est observé sur le continent.

En Corse, six emplois saisonniers sur dix ont une durée infé-

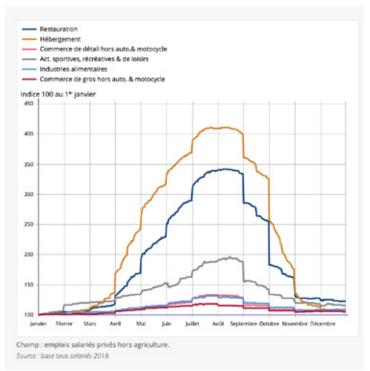
rieure ou égale à quatre mois. Bien plus rares sont les contrats de sept mois ou plus puisqu'en 2019 on en dénombrait 2300, soit 7 % de l'ensemble. La moitié des contrats saisonniers durent au moins deux mois dans le commerce de détail et au moins quatre mois dans l'hébergement. En revanche, la moitié des emplois de l'hébergement et de la restauration comptent plus de 39 heures hebdomadaires contre un sur cinq dans les autres secteurs saisonniers.

Outre le fait d'offrir une rémunération globale annuelle limitée en raison de leur courte durée, les emplois saisonniers se caractérisent également par des salaires horaires plus faibles: le salaire horaire net moyen s'élève à 10,50 €, soit 20 % de moins que celui des autres salariés du privé [13 €]. L'emploi saisonnier correspond essentiellement à des postes d'employés [71 %] et dans une moindre mesure d'ouvriers [23 %]. De plus, pour les saisonniers, le salaire horaire net moyen est inférieur dans les catégories «professions intermédiaires» [-18 %], «employés» [-8 %] et «ouvriers» [-4 %] qu'il ne l'est pour les non-saisonniers de ces mêmes catégories.

La moitié des saisonniers occupe au moins un autre emploi dans l'année (avec des employeurs différents) et, sept fois sur dix, ces autres contrats ne sont pas saisonniers. Pour autant, ils sont également de courte durée, les trois quarts d'entre eux durant au maximum trois mois. Chez les saisonniers ayant occupé au moins un autre emploi non-saisonnier dans l'année, la rémunération de leur travail saisonnier représente en moyenne 57 % des revenus annuels.

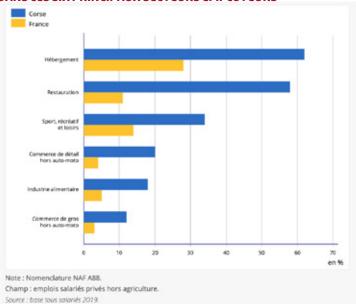
Il apparaît également que les saisonniers sont nettement plus jeunes que les autres salariés. L'âge moyen est de 33 ans contre 41 ans pour les autres salariés du privé. C'est dans l'hébergement et le nettoyage que l'âge est le plus élevé (respectivement 35 et 36 ans). On note aussi des différences

ÉCONOMIE ECUNUMA



COURBES JOURNALIÈRES DU NOMBRE D'EMPLOIS DANS LES SIX PRINCIPAUX SECTEURS EMPLOYEURS





La part de saisonniers ne résidant pas en Corse est évidemment plus élevée dans les zones d'emploi où l'activité saison-nière est la plus fréquente: 36 % sur Porto-Vecchio, 32 % sur Propriano, 31 % sur Calvi contre 18 % sur Bastia et 16 % sur Corte.

polyvalent d'hôtellerie sur deux a plus de 40 ans tandis que la moitié des employés de libre service, magasiniers et caissiers a moins de 22 ans, le secteur de la vente au détail offrant souvent des jobs d'été attractifs pour les étudiants ». En général, plus un salarié est âgé, moins il est susceptible d'occuper un emploi saisonnier. Majoritaire chez les plus jeunes, cette forme d'emploi ne concerne plus qu'un salarié sur six à partir de 40 ans. Toutefois, les emplois saisonniers les plus longs sont davantage occupés par des salariés plus âgés, avec un âge moyen de 39 ans pour les emplois de sept mois ou plus, contre 30 ans pour ceux de moins de quatre mois. Il s'avère également qu'un saisonnier sur deux est une femme. Les saisonnières représentent deux contrats saisonniers sur trois dans le commerce de détail et six sur dix dans le nettoyage; elles constituent également plus des trois quarts des effectifs d'employés d'étage, réceptionnistes, vendeurs et caissiers. Plus d'un quart (27 %) des saisonniers ne résident pas en Corse. En 2019, ils étaient 6900, vivant principalement en Provence-Alpes-Côte d'Azur (17 %), en Auvergne-Rhône-Alpes (12 %), en Occitanie (11 %), ou à l'étranger (9 %) à venir sur l'île occuper un poste pour la saison estivale, les hommes étant cette fois plus nombreux que les femmes. C'est dans la restauration que la part de salariés non résidents est la plus élevée, notamment chez les serveurs [46 %] et les cuisiniers et commis [44 %] alors que cette mobilité géographique concerne un employé d'hôtellerie (étage, réception, polyvalents...) sur quatre et un vendeur ou caissier sur dix. Et, relève l'Insee, «Le personnel qualifié vient aussi plus souvent de l'extérieur, c'est le cas d'une profession intermédiaire sur deux contre un employé ou ouvrier sur quatre ». La part de saisonniers ne résidant pas en Corse est évidemment plus élevée dans les zones d'emploi où

d'âge entre métiers très marquées: «un employé d'étage ou

l'activité saisonnière est la plus fréquente: 36 % sur Porto-Vecchio, 32 % sur Propriano, 31 % sur Calvi contre 18 % sur Bastia et 16 % sur Corte. Outre ces mobilités géographiques inter-régionales, 3 % des saisonniers insulaires travaillent dans une autre zone d'emploi que celle où ils résident, notamment dans les zones de Corte (10 %) et Ghisonaccia (8 %). Au total, la part de saisonniers ne résidant pas dans leur zone d'emploi varie de 23 % dans la zone d'emploi de Bastia à 39 % dans celle de Porto-Vecchio. Or dans les territoires les plus touristiques, la problématique du logement des saisonniers, particulièrement prégnante, peut accroître les difficultés de recrutement et/ou dégrader les conditions de vie offertes aux salariés. Au reste, la fidélisation des saisonniers est tout sauf acquise puisqu'en 2019, seulement trois saisonniers sur dix avaient déjà travaillé dans le même établissement l'année précédente. Les secteurs ayant le plus recours à cette main d'œuvre ponctuelle sont aussi les plus confrontés aux difficultés de recrutement. Dans le cadre d'un projet d'expérimentation d'un «CDI saisonnier» une enquête menée auprès de 1000 établissements des secteurs touristiques (hôtellerie, hôtellerie-restauration, hôtellerie de plein air, autocaristes) montrait que 90 % des répondants peinaient à recruter. La fidélisation est cela dit plus forte pour les saisonniers résidant en Corse: un sur trois revient dans le même établissement d'une année sur l'autre, contre un sur cinq pour les salariés venus d'un autre territoire. Elle est aussi corrélée à la durée des contrats: en 2019, la part de salariés présents dans le même établissement l'année précédente variait de 12 % pour ceux ayant travaillé un mois ou moins, à 62 % pour ceux ayant travaillé sept mois ou plus.■ AN

*En Corse, un emploi sur cinq est saisonnier, Insee Analyses Corse N° 38, par Antoine Luciani et Antonin Bretel.

ASSEMBLÉE POLITIQUE ASSEMBLÉE



«Un monde sans abeilles n'est tout simplement pas envisageable, car sans elles c'est la flore et la faune qui disparaissent peu à peu». Alors que l'abeille corse semble plus que jamais en danger, lors de la séance de questions orales du 28 avril 2022, Eveline Galloni d'Istria, de Femu a Corsica, a déploré les «problématiques toujours plus aigües» auxquelles l'apiculture est confrontée « depuis plus de 10 ans ». En 2021, la filière accuse une perte estimée entre 25 % à 30 % du cheptel, une baisse de 50 % à 60 % de la production, avec l'obligation de recourir au nourrissement des abeilles depuis 2017, s'est-elle alarmée. Aussi, alors que peu auparavant les apiculteurs ont lancé un appel afin d'obtenir une aide, elle a interrogé l'Exécutif sur les mesures prévues pour soutenir et sauvegarder la filière. En retour, Dominique Livrelli, président de l'Office de développement agricole et rural de la Corse (Odarc), concède que la situation est grave et indique gu'afin de répondre à cette «crise sans précédent», une aide de plus de 300 000 euros, basée sur la perte de production en AOP, a été mise en place. En parallèle, il souligne qu'un comité scientifique et technique apicole a été installé par l'Odarc avec le Syndicat AOP Miels de Corse afin « d'identifier les facteurs liés aux conditions de l'environnement, à l'apiculteur et aux abeilles qui ont un impact sur les miellées irréqulières et la baisse de production de miel ». Notant que l'Odarc accueille également le Syndicat AOP Miel de Corse au pôle compétences d'Altiani, au sein duquel un espace «ruchers», un laboratoire de sélection et de multiplication de l'abeille corse et une miellerie sont mis à disposition, il détaille encore que l'office accompagne les activités menées par ce dernier en lui allouant annuellement une subvention de 320 000 euros, et qu'une aide à la pollinisation peut être octroyée dans le cadre du Feader* sous certaines conditions. « Aujourd'hui, force est de constater que les difficultés rencontrées par les apiculteurs ne sont plus conjoncturelles, et même si des travaux de recherche ont débuté, ils ne permettront pas de régler la situation à court terme. Il est donc important de réfléchir à de nouvelles pistes d'accompagnement des exploitations apicoles existantes», estime-t-il en annonçant notamment que dans le cadre des travaux de rédaction du prochain volet corse du plan stratégique national, l'Odarc a déjà intégré la poursuite de l'aide Feader à la pollinisation, qui sera relevée tandis que le cadre de sa mobilisation sera allégé, et qu'une analyse sur la possibilité de notifier un régime spécifique d'aide à l'élevage et au nourrissement est actuellement à l'étude à l'Odarc. ■ MP *Fonds européen agricole pour le développement rural

ENVIRONNEMENT

LE PADDUC À NOUVEAU AMPUTÉ DE SES ESA

Bis repetita. Le 29 avril 2022, le tribunal administratif de Bastia a à nouveau annulé la cartographie des Espaces stratégiques agricoles [ESA] figurant dans le Padduc. Cette fois, c'est la délibération de l'Assemblée de Corse du 5 novembre 2020, adoptée après une première annulation en 2018 de cette cartographie, qui était visée par l'action d'une vingtaine de requérants. Quelques heures avant cette décision, lors de la séance de questions orales de la session d'avril, Julien Paolini, président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE), expliquait que «Le rapporteur public a demandé une nouvelle fois l'annulation de la cartographie des ESA en soulevant deux moyens principaux: le rétablissement de la cartographie adoptée par l'Assemblée de Corse en 2020 porterait atteinte à l'économie générale du Padduc, nécessitant ainsi non pas une modification telle que mise en œuvre en 2018, mais une procédure de révision du Padduc; et la modification des pages 48 et 143 affecterait les critères d'identification des ESA et donc la situation juridique de nombreux terrains en Corse». Soulignant être en total désaccord avec ces conclusions notamment car «l'économie générale du Padduc n'a nullement été modifiée, les objectifs de protection des terres agricoles ont seulement été réduits de 3 %, soit environ 3 000 hectares, afin notamment d'actualiser l'urbanisation intervenue entre 2015 et 2020 », il annonçait que l'Exécutif était déterminé à agir autour de trois objectifs: «un recours auprès de la cour d'appel de Marseille», «garantir le rétablissement des ESA dans un calendrier resserré tout en respectant les exigences de consultation et d'information », et «faire respecter les orientations réglementaires du Padduc et si nécessaire, s'opposer aux documents ou autorisations d'urbanisme qui ne le respecteraient pas ». Enfin, après un refus opposé par la préfète Chevalier en 2018, il indiquait aussi engager une nouvelle sollicitation du préfet « pour obtenir la signature d'un protocole d'accord visant au renforcement du contrôle de légalité, par la création d'une commission mixte État/CdC, en charge d'exercer une vigilance accrue, notamment sur les permis de construire ».

MP

GESTION DES DÉCHETS

CONSTRUCTION DU PLAN, NOUVELLE ÉTAPE

C'est un dossier lancinant qui ne trouve pas d'issue depuis des décennies. La gestion des déchets en Corse était à nouveau au menu de la session de l'Assemblée de Corse du 29 avril 2022, à l'occasion d'un point d'étape, «pour information», du projet de plan sur lequel l'Exécutif travaille depuis son accession aux responsabilités. Un dossier épineux pour lequel l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) avait déjà présenté une étude de 700 pages en février 2021 qui détaillait le «champ des possibles», et sur laquelle devait être construit un «plan complet et opposable». Sans surprise, le texte présenté met l'accent sur la nécessité d'une gestion publique des déchets, mais aussi sur le renforcement du tri à la source, érigé depuis le départ comme l'axe stratégique majeur du plan. Dans cette lignée, est aussi prévu le détournement et la valorisation des biodéchets, la territorialisation des unités de traitements et de valorisation, avec la création de platesformes de compostages au plus près des territoires et de nouveaux centres de stockage des déchets ultimes. «L'idée est d'obliger chacun des acteurs, Syvadec, État, intercommunalités, mais aussi citoyens et entreprises à assumer ses responsabilités. Pour que ce plan réussisse, chacun devra jouer son rôle », dit Guy Armanet, président de l'OEC en soulignant que les intercommunalités, en particulier, devront être l'acteur principal de ce plan, avec des actions articulées autour du trépied «porte-à-porte, tarification incitative, territorialisation. Il faut qu'elles nous fournissent des sites constructibles afin de permettre au Syvadec d'aller plus loin sur la démarche de plateforme de compostage, de centres de méthanisation et de centres de stockage. Elles devront également mettre en place des redevances spéciales pour les professionnels ». Dans ce droit fil, il est proposé de conclure avec les 19 intercommunalités des contrats d'objectifs et de moyens qui prévoiront, en échange de leur engagement, un accompagnement technique et une incitation financière pouvant aller jusqu'à «80 % des moyens de subventionnement par l'office pour tout ce qui découlera du plan». Le plan définitif ne devrait toutefois être soumis à l'Assemblée qu'en septembre 2023. La route est encore longue. MP



Photo Erich West

«Nous revenons de loin. Le périmètre de service public de continuité territoriale est sauvé». C'est par ces mots que, lors de la session du 28 avril 2022, Flora Mattei, présidente de l'Office des transports de la Corse (OTC), a présenté le rapport sur la nouvelle délégation de service public (DSP) maritime pour 2023-2029, rappelant ainsi combien la Commission européenne s'était récemment montrée réticente à l'égard de ce modèle. Annonçant un «service public correspondant aux besoins et intérêts de la Corse et des Corses », elle détaille des conventions ligne par ligne entre les cinq ports insulaires et Marseille pour «un service efficace et de qualité, à un coût maîtrisé, avec des conséquences économiques et sociales vertueuses, et qui intègre les enjeux de la transition écologique et du développement durable». Le rapport précise que le travail en vue de la création d'une compagnie maritime territoriale se poursuivra « ainsi que les discussions visant à convaincre la Commission européenne de la pertinence de ce modèle». Ce nouveau renvoi de la tant annoncée compagnie régionale ravit Jean-Martin Mondoloni d'un Soffiu Novu: «On se satisfait que vous vous fracassiez sur le mur des réalités. Entre la dimension hautement symbolique et la réalité juridique, sociale, économique, c'est le grand écart ». Le ton diffère du côté des anciens alliés nationalistes. La conseillère PNC Vannina Borromei, ancienne présidente de l'OTC, cingle: «Après avoir discuté dans cet hémicycle de compagnie maritime, de Semop*, de DSP transitoire, on nous propose une DSP de sept ans ». Elle regrette que sur 40 pages on ne trouve que trois lignes de projet politique: «Le courage semble manquer dans ce rapport. Je vois dans ces trois lignes un renoncement à la compagnie régionale maritime». Josepha Giacometti, son ancienne collègue à l'Exécutif, désormais seule élue de Corsica Libera, abonde: «On renvoie à dans sept ans la compagnie maritime, soit au total treize ans après le vote de septembre 2016. Entre-temps il y aura une nouvelle échéance électorale. Renvoyer le projet au-delà du mandat c'est compliqué». Sur les bancs de Core in Fronte, Paul Quastana parle d'un «enterrement de première classe pour la compagnie régionale» et Paul-Félix Benedetti regrette une DSP qui lie encore la Corse uniquement à Marseille, «un schéma d'il y a 50 ans» et «qui ne convient pas à la Corse». En retour, Gilles Simeoni s'agace : « Vous ne pouvez pas faire comme si les contentieux et la Commission européenne n'existaient pas. Fallait-il passer en force?». Assurant avoir choisi «la poursuite de nos objectifs stratégiques en tenant compte des contraintes», le président de l'Exécutif se réjouit d'avoir «réussi à sécuriser» le service public: «Proposer une Semop maintenant c'est la condamner à mort. Le courage politique, c'est de savoir s'adapter à des contraintes insurmontables ». Le rapport est adopté grâce aux seules voix de la majorité. MP

*société d'économie mixte à opération unique

PRÉHISTOIRE

LES RÉPLIQUES DES COFFRES FUNÉRAIRES <u>DE LANU SONT ACHEVÉES</u>



Un unicum est un objet archéologique qui n'est plus, de nos jours, connu qu'à un seul exemplaire, même si à l'époque de sa fabrication il en existait certainement d'autres.

es deux coffres de l'âge du Bronze découverts dans une grotte sépulcrale à Lanu, en Castagniccia, semblent très bien répondre à la définition. Fabriqués en bois d'if, ■ ils sont, pour l'un monoxyle, c'est-à-dire creusé dans une seule pièce de bois, tandis que l'autre, plus complexe, comporte un système de fixation par tenons et mortaises. On n'en trouve pas d'identique en Europe. Depuis leur mise au jour, ils font l'objet de nombreuses études et viennent de donner lieu, à la demande de Franck Leandri archéologue de ces fouilles et actuel Directeur régional des affaires culturelles [Drac] de Corse, à la réalisation de deux copies à l'identique, avec les outils de l'époque, dans le cadre d'une démarche d'archéologie expérimentale. Ce travail a mobilisé les membres de l'association Chalcophore durant plus de 300 heures. Leurs réalisations, qui racontent un peu des techniques de travail du bois et des rituels funéraires de nos ancêtres, seront bientôt exposées dans les musées de l'île, en Haute Corse et en Corse

À l'origine de la découverte, une ballade spéléologique de deux membres de l'association I Topi Pinnuti. Ils visitaient les grottes et cavités de la vallée de l'Anincu, sur le territoire de la commune de Lanu en Castagniccia. On est en 2015. À 20 mètres

de hauteur, sur une falaise calcaire, Jean-Claude La Milza et Jean-Yves Courtois, désormais désignés comme «inventeurs du site», décident de grimper pour voir une petite grotte dont l'entrée est masquée par un buisson. Là, ils découvrent des ossements humains, des morceaux de planches et de coffres en bois. Ils en informent immédiatement les services concernés (mairie et préfecture). La Drac, dont Franck Leandri n'est pas encore le directeur, est saisie et décide de lancer des investigations. «Dans le cadre de la mission qui m'a été confiée à l'époque, raconte Franck Leandri, je demande d'abord aux deux inventeurs de me faire parvenir un échantillon du bois. Par datation au carbone 14, nous constatons qu'il remonte à 1200 ans avant notre ère! Nous réalisons alors une datation des ossements: il pourrait s'agir de squelettes postérieurs, regroupés et enfouis là pour des raisons diverses, peut-être d'anciennes superstitions qui auraient voulu qu'on les éloignât des villages... Il n'est en rien: les squelettes aussi sont de 1200 ans avant J.-C.. Nous sommes face à des rituels funéraires de l'âge du Bronze et à des artéfacts inédits ». C'est que la bonne conservation d'objets en bois, au fil des millénaires, est assez rare. Quand il en existe, ils sont gorgés d'eau dans des tourbières, au fond des lacs, des rivières... Et généralement

PATRIMOINE



« Nous avons dû d'abord fabriquer et faire valider les outils en bronze. Ils n'ont pas le même tranchant que des outils en fer: nous avons dû découvrir comment les utiliser pour répliquer au mieux les gestes correspondant aux traces laissées sur les bois anciens et retrouver tout le processus de façonnage, de creusement, de réalisation des tenons et des mortaises, etc. »



dans le nord de l'Europe. «En Méditerranée, nous n'avons pas vraiment d'autres exemples. Les seuls éléments de comparaison sont aux Baléares, à Minorque, où les bois trouvés dans une cavité sépulcrale ne proviennent pas de coffres mais de brancards ayant vraisemblablement servi à transporter les corps. La fouille de ces vestiges a ouvert un nouveau chapitre sur les rites funéraires de notre l'île mais plus globalement de Méditerranée. » Par son intérêt patrimonial et scientifique, la découverte a justifié la mise en œuvre d'une intervention importante, qui a mobilisé une trentaine de personnes dans une démarche pluridisciplinaire: des spéléologues; des archéo-anthopologues, spécialistes des restes humains; des xylologues, spécialistes du bois; mais aussi des carpologues qui étudient fruits et graines; des paléo-métallurgistes; des palynologues qui étudient spores, pollens et micro-organismes, des paléopathologistes, etc.

Les travaux de recherche, qui feront l'objet d'une publication, ne sont pas encore achevés. « Notre démarche est scientifique. Nous nous basons sur des faits. Nous avons mené plusieurs phases d'études. Certaines sont encore en cours. L'analyse des restes humains se poursuit auprès de collègues suédois. » En effet, l'ADN, l'examen des dents, des restes osseux, peuvent révéler bien des choses sur nos ancêtres de l'âge du Bronze: outre les liens de parenté, on peut savoir où les individus ont passé les premières années de leur vie, quel était leur régime alimentaire (était-il principalement végétal ou carné?), de quelles pathologies ils souffraient, etc. Mais peut-on, à partir de cette découverte, savoir quelles étaient leurs croyances, quel était leur rapport à la spiritualité? «C'est assez complexe, remarque Franck Leandri. Concernant les rites funéraires, on sait qu'en Corse, ils étaient très variés: crémation, inhumation, dans le sol ou différents lieux qui peuvent être des cavités comme à Lanu, mais parfois des dolmens datant de périodes antérieures et recyclés... À Lanu, il pourrait s'agir des restes de sept individus, ré-inhumés dans une sépulture secondaire dans le cadre de rituels que les moyens dont nous disposons ne nous permettent pas de connaître avec précision. On peut supposer que les ossements étaient dans les coffres, mais sans certitude absolue dans la mesure où ils ont été retrouvés au sol. En revanche, le choix de l'if n'est pas anodin. Il est associé à la mort sur tout le territoire méditerranéen. Son bois imputrescible donnerait une forme de promesse d'immortalité.» Quant à la mémoire populaire, dans une île qui en est pourtant friande, elle n'avait conservé aucune légende, aucune image concernant ce lieu. Totalement oublié, il n'en a été que mieux préservé.

Les coffres sont un exemple exceptionnel de la qualité de cette préservation: ils présentent toutes les traces des outils employés. «On a noté la marque des haches, des herminettes, des ciseaux à bois, et même des marques de scie quasiment inconnues à l'âge du Bronze. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre d'une démarche d'archéologie expérimentale, qui permet des reconstitutions d'artefacts, nous avons demandé l'intervention de spécialistes que nous avons trouvés au sein de l'association Chalchophore. Nous souhaitions retrouver toute la chaîne opératoire de leur élaboration. » C'est donc l'expertise développée dans ce domaine par les membres de Chalcophore - qui œuvrent autour de l'archéologue Vincent Lascourqui a été sollicitée. Dans le cadre de leurs projets, ils ont déjà réalisé et mis à l'eau des pirogues archéologiquement compatibles avec celles que nos ancêtres du Néolithique devaient employer entre Corse et Sardaigne pour leurs importations d'obsidienne, sur l'archéosite de Cucuruzzu. Ils poursuivent également la construction d'un village d'artisans de l'âge du Bronze, au musée de Sartène; la construction à l'identique d'une maison datant de cette même période est prévue. Ils mettent aussi en place des animations destinées à différents publics, notamment aux scolaires, pour rendre l'archéologie vivante et aider à comprendre le quotidien de ces temps reculés. Ils participeront également aux journées de l'archéologie qui devraient se tenir du 17 au 19 juin à Lucciana. Concernant les coffres de Lanu, trouver un if de dimensions adéquates a été une première étape difficile à franchir. Devenus rares, ces arbres sont protégés en Corse. L'if employé vient de la région de Tours où il ornait le jardin d'une propriété privée. «Nous ne sommes pas ébénistes, sourit Vincent Lascour. Pour nous ce travail a été sans doute beaucoup plus long qu'il ne l'aurait été pour les artisans de l'époque. Il nous a fallu plus de 300 heures pour le mener à terme. Mais c'est aussi tout l'intérêt du processus: nous avons dû d'abord fabriquer et faire valider les outils en bronze. Ils n'ont pas le même tranchant que des outils en fer: nous avons dû découvrir comment les utiliser pour répliquer au mieux les gestes correspondant aux traces laissées sur les bois anciens et retrouver tout le processus de façonnage, de creusement, de réalisation des tenons et des mortaises, etc. » Toutes ces étapes ont été référencées et filmées, pour permettre la rédaction d'un compte-rendu précis. Reste qu'aujourd'hui, en une période où «le temps c'est de l'argent », un objet manufacturé qui demanderait 300 heures de travail coûterait certainement très cher. En était-il de même à l'âge du Bronze? «Le rapport au temps n'était peut-être pas le même, et les artisans de l'époque devaient travailler, comme je le soulignais, plus vite que nous, conclut Vincent Lascour. Pourtant, il s'agit sans doute d'un artéfact relativement précieux pour l'époque, et à valeur symbolique forte. Mais il nous reste encore beaucoup à découvrir. »
Claire GIUDICI

